

FIA FORMULA 3 INTERCONTINENTAL CUP 2013



MACAU

13 - 17 NOVEMBER 2013

SPORTING REGULATIONS

Art	CONTENTS	Page(s)	Art	CONTENTS	Page(s)
1	REGULATIONS	3	26	SPORTING CHECKS	11
2	GENERAL UNDERTAKING	3	27	SCRUTINEERING	11-12
3	GENERAL CONDITIONS	3	28	TYRE LIMITATION DURING THE	
4	ELIGIBLE DRIVERS AND COMPETITORS	3		EVENT	12
5	EVENT	3-4	29	WEIGHING	13
6	FIA FORMULA 3 INTERCONTINENTAL		30	GENERAL CAR REQUIREMENTS	13-14
	CUP FOR DRIVERS	4	31	SPARE CARS	14
7	FIA FORMULA 3 INTERCONTINENTAL		32	GENERAL SAFETY	14-16
	TROPHY FOR ENGINE		33	PRACTICE SESSIONS	16
	MANUFACTURERS	4	34	STOPPING THE PRACTICE	16
8	DEAD HEAT	4	35	PRESS CONFERENCES	17
9	INSURANCE	4	36	THE GRID	17
10	FIA DELEGATES	4	37	MEETINGS	18
11	OFFICIALS	5	38	STARTING PROCEDURE	18-20
12	ENTRIES	5-6	39	THE RACE	20
13	PASSES	6	40	SAFETY CAR	20-22
14	INSTRUCTIONS AND COMMUNICATIONS		41	SUSPENDING A RACE	22-23
	TO COMPETITORS	6	42	RESUMING A RACE	23-24
15	INCIDENTS	6-7	43	FINISH	24
16	PROTESTS AND APPEALS	7	44	PARC FERME	24
17	SANCTIONS	7	45	CLASSIFICATION	24
18	CHANGES OF DRIVER	7	46	PODIUM CEREMONY	25
19	DRIVING	8	47	AWARDS	25
20	RACE NUMBERS AND DRIVER'S NAME	8	48	PRIZE GIVING	25
21	PROMOTION	8	49	ADVERTISING AND RIGHTS	25-26
22	NUMBERS OF CARS PARTICIPATING	8	50	KEY OFFICIALS	26
23	ELIGIBLE CARS	9	51	ASN	26
24	FUEL AND REFUELLING	9-10	52	ORGANISER	26
25	PIT ENTRY, PIT LANE AND PIT EXIT	10-11			

The FIA will sanction the Intercontinental Cup for Formula 3 which is the property of the FIA and will comprise two titles, one for drivers and one for engine manufacturers. All the participating parties (FIA, ASN's, Organisers, competitors and circuit) undertake to apply as well as observe the rules, governing the Cup.

Articles from the General Prescriptions that are applicable to the FIA Intercontinental Cup for Formula 3 have been included in these regulations.

The Associação Geral de Automovel de Macau-China will sanction the 2013 Macau Grand Prix which is the property of the "Comissão do Grande Prémio de Macau" (Macau Grand Prix Committee) and comprises (approximately) seven races for different categories.

All the participating parties (ASN, Organisers, Competitors and Circuit) undertake to apply as well as observe the rules, governing the event.

Should any dispute arise, the panel of the stewards of the meeting will be the only authority to make a decision (ISC-Article141).

1) REGULATIONS

- 1.1 The final text of these Sporting Regulations shall be the English version which will be used should any dispute arise as to their interpretation. Headings in this document are for ease of reference only and do not form part of these Sporting Regulations.

Clarification, interpretation and arbitration of any rules, requirements and regulations not covered by the FIA 'General Prescriptions' and Specific Regulations, Sporting Code and Technical Regulations shall be decided by the stewards of the meeting.

2) GENERAL UNDERTAKING

- 2.1 All drivers, competitors and officials participating in the Event undertake, on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions as supplemented or amended of the International Sporting Code (the Code), the 2013 FIA Formula 3 Technical Regulations (the Technical Regulations) FIA Official Bulletins and the present Sporting Regulations.

3) GENERAL CONDITIONS

- 3.1 It is the competitor's responsibility to ensure that all persons concerned by his entry observe all the requirements of the Code, the Technical Regulations and the Sporting Regulations. If an entrant is unable to be present in person at the Event he must nominate his representative in writing. The person having charge of an entered car during any part of an Event is responsible jointly and severally with the competitor for ensuring that the requirements are observed.
- 3.2 Competitors must ensure that their cars comply with the conditions of eligibility and safety throughout practice sessions and the races.
- 3.3 The presentation of a car for scrutineering will be deemed an implicit statement of conformity.
- 3.4 a) All persons concerned in any way with an entered car or present in any other capacity whatsoever in the paddock, pits, pit lane or track must wear an appropriate pass at all times.
- b) The entrant shall declare that to the best of his belief his driver(s) possess(es) the standard of competence necessary for an event of the type to which the entry relates, that should his driver(s) at the time for the event be suffering from any disability whatsoever he shall declare the disability to the Stewards prior to the driver(s) driving on the track, that the vehicle entered is suitable and roadworthy for the event having regard to the track and the speed that will be reached and that he, his driver(s) and team members enter upon and use the track and its facilities entirely at his or their own risk.

4) ELIGIBLE DRIVERS AND COMPETITORS

- 4.1 All drivers and competitors must hold current and valid FIA Licenses and where applicable, authorizations issued by their ASN(s). A driver must also be in possession of a current medical certificate of aptitude, either included on the competition license or on an attached document.

All documents must be presented at the event.

The event will be by invitation with priority given to those drivers having achieved the highest positions in the 2013 FIA European Formula 3 Championship and National Formula 3 Championships being organised to the 2013 FIA Technical Regulations.

5) EVENT

- 5.1 The Event shall include all practices and races.
- 5.2 The Event will have the status of international event.
- 5.3 There will be two races :
- Race 1 : A qualification race for the Macau Grand Prix run over 10 laps.

Race 2 : The Macau Grand Prix run over 15 laps.

Each race, from the start signal referred to in Article 38.10 to chequered flag, being of a distance of 61.17km and 91.755km respectively. Each lap is 6.2km (3.8 miles) and is run in a clockwise direction.

5.4 The Event will take place in Macau from 13-17 November 2013.

The Macau Grand Prix Committee reserves the right to postpone, abandon or cancel the Event or part thereof. In the event of abandonment, cancellation or of postponement for more than 48 hours, the Entrant/Competitor will have no right of claim against the Promoters or Macau Grand Prix Committee in respect of any prize moneys or loss of expenses that he may have incurred or may incur as a result.

6) FIA FORMULA 3 INTERCONTINENTAL CUP FOR DRIVERS

6.1 The award for the FIA Formula 3 Intercontinental Cup will be presented to the driver who completes Race 2 in the shortest time having completed the maximum possible number of laps in that race. In the event that Race 2 is unable to take place, the award will be presented to the winner of Race 1 on 16 November 2013.

7) FIA FORMULA 3 INTERCONTINENTAL TROPHY FOR ENGINE MANUFACTURERS

7.1 The award for the FIA Formula 3 Intercontinental Trophy for Engine Manufacturers will be awarded to the manufacturer supplying the engine to the winner of the FIA Formula 3 Intercontinental Cup for Drivers.

8) DEAD HEAT

8.1 Prizes awarded for all the positions of competitors who tie will be added together and shared equally.

9) INSURANCE

9.1 The promoter of the Event must procure 90 days before the event that all competitors, their personnel, sponsors, agents and drivers are covered by adequate third party insurance.

9.2 The promoter must send before the Event the FIA details of the risks covered by the insurance policy which must comply with the national laws in force.

9.3 Third party insurance arranged by the promoter shall be in addition and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other participant in the Event. Drivers taking part in the Event are not third parties with respect to one another.

9.4 Sight of the policy must be available to the competitors on demand.

10) FIA DELEGATES

10.1 The FIA may nominate the following delegates :

- a) Technical delegate.
- b) Software analyst.

and may nominate :

- c) Representative of the President of the FIA.
- d) An observer.
- e) A medical delegate.

10.2 The role of the FIA delegates is to help the officials of the Event in their duties, to see within their fields of competence that all the regulations governing the Event are respected, to make any comments they judge necessary and to draw up the various reports required by the FIA concerning the Event.

10.3 The technical delegate nominated by the FIA will be responsible for scrutineering and will have full authority over the national scrutineers.

11) OFFICIALS

11.1 The following officials will be nominated by the ASN :

- a) Three stewards of the meeting one of which must be a national steward.
- b) The race director.
- c) The clerk of the course.

11.2 The race director, the clerk of the course, the technical delegate and the stewards must be present at the Event from 10.00 on the date of initial scrutineering.

11.3 The race director must be in radio contact with the clerk of the course and the chairman of the stewards at all times when cars are permitted to run on the track. Additionally, the clerk of the course must be in race control and in radio contact with all marshals' posts during these times.

11.4 The clerk of the course shall work in permanent consultation with the race director. The race director shall have overriding authority in the following matters and the clerk of the course may give orders in respect of them only with his express agreement :

- a) The control of practice and the race, adherence to the timetable and, if he deems it necessary, the making of any proposal to the stewards to modify the timetable in accordance with the Code or Sporting Regulations.
- b) The stopping of any car in accordance with the Code or Sporting Regulations.
- c) The stopping of practice or suspension of the race in accordance with the Sporting Regulations if he deems it unsafe to continue and ensuring that the correct restart procedure is carried out.
- d) The starting procedure.
- e) The use of the safety car.

12) ENTRIES

12.1 All Entries must be submitted no later than 30 September 2013.

The Organisers have the right to refuse any entry should it be deemed by them to be against the best interest of the Event.

Entries are to be sent to :

Motor Race Consultants Ltd
Pinelands
Glenwood
Dorking
Surrey RH5 4BY
UK

Email : barrybland@mrcuk.org.uk

Applications shall include:

- a) An official entry form which, by signing, shall confirm that the applicant has read and understood, the Code, the Technical Regulations and the Sporting Regulations and agrees, on its own behalf and on behalf of everyone associated with its participation in the Event to observe them.
- b) The name of the team and the entrant.
- c) The make and model of the competing car(s).
- d) The name of the driver(s).
- e) Copyright free, high-resolution photographs sent by e-mail of the driver(s) and biography of the driver(s).

- f) The name of the manufacturer of the engine.

13) PASSES

- 13.1 Ten passes per car will be issued with pit lane and garage access of which three passes will give access to the signalling area.

14) INSTRUCTIONS AND COMMUNICATIONS TO COMPETITORS

- 14.1 The stewards or race director may give instructions to competitors by means of special circulars in accordance with the Code. These circulars will be distributed to all competitors who must acknowledge receipt.
- 14.2 All classifications and results of practice and the race, as well as all decisions issued by the officials, will be posted on the official notice board situated on the ground floor of the Race Control Tower.
- 14.3 Any decision or communication concerning a particular competitor should be communicated to him forthwith in writing within 25 minutes of such decision and receipt must be acknowledged.

15) INCIDENTS

- 15.1 Incident means any occurrence or series of occurrences involving one or more drivers or any action by any driver, which is reported to the stewards by the clerk of the course (or noted by the stewards and subsequently investigated which :
 - a) Necessitated the suspension of a race under Article 41.
 - b) Constituted a breach of these Sporting Regulations or the Code.
 - c) Caused a false start by one or more cars.
 - d) Caused an avoidable collision.
 - e) Forced a driver off the track.
 - f) Illegitimately prevented a legitimate overtaking manoeuvre by a driver.
 - g) Illegitimately impeded another driver during overtaking.
 - h) Unless it was completely clear that a driver was in breach of any of the above, any incidents involving more than one car will normally be investigated after the race.
- 15.2
 - a) It shall be at the discretion of the stewards to decide upon a report or a request by the race director or clerk of the course, if a driver or drivers involved in an incident shall be penalised.
 - b) If a driver is involved in a collision or Incident (see Article 15.1), and his team have been informed of this by the stewards no later than five minutes after the race has finished, he must not leave the circuit without their consent.
- 15.3 The stewards may impose any one of the penalties below on any driver involved in an Incident :
 - a) A drive-through penalty. The driver must enter the pit lane and re-join the race without stopping at his pit.
 - b) A ten second time penalty. The driver must enter the pit lane, stop at his pit for at least ten seconds and then re-join the race.

However, should either of the penalties under a) and b) above be imposed during the last five laps, or after the end of a race, Article 15.4b) below will not apply and 20 seconds will be added to the elapsed race time of the driver concerned in the case of a) above and 30 seconds in the case of b).

- c) A time penalty.
- d) A reprimand.

- e) Exclusion from the results.
- 15.4 Should the Stewards decide to impose either of the penalties under Article 15.3 a) or b), the following procedure shall apply :
- a) The Stewards will give written notification of the time penalty which has been imposed to the competitor concerned and will ensure that this information is also displayed on the timing monitors where possible ;
 - b) From the time the stewards' decision is notified on the timing monitors the relevant driver may cross the Line on the track no more than twice before entering the pit lane and, in the case of a penalty under Article 15.3b), proceeding to his garage where he shall remain for the period of the time penalty.
- However, unless the driver was already in the pit entry for the purpose of serving his penalty, he may not carry out the penalty after the safety car has been deployed. The number of times the driver crosses the Line behind the safety car will be added to the maximum number of times he may cross the Line on the track.
- Whilst a car is stationary in the pit lane as a result of incurring a time penalty it may not be worked on. However, if the engine stops it may be started after the time penalty period has elapsed.
- c) When the time penalty period has elapsed the driver may rejoin the race ;
 - d) Any breach or failure to comply with Article 15.4b) or c), may result in the car being excluded.
- 15.5 Any determination made or any penalty imposed pursuant to Article 15 shall be without prejudice to the operation of Article 160 and 161 of the Code.

16) PROTESTS AND APPEALS

- 16.1 Protests shall be made in accordance with the Code and accompanied by a fee in cash of US\$1000 (one thousand US Dollars) or its equivalent in local currency.
- 16.2 Appeals must be made in accordance with the International Sporting Code. Appeal fee will be in cash of US\$6000 (six thousand US Dollars) or its equivalent in local currency.
- 16.3 Appeals may not be made against decisions concerning the following :
- a) Penalties imposed under Art. 15.3 a), b), c) or d) including those imposed during the last five laps or after the end of the race.
 - b) Any penalty imposed under Art 33.6.
 - c) Any decision taken by the Stewards in relation to Art 36.4.
 - d) Any penalty imposed under Arts 38.5 or 42.3.

17) SANCTIONS

- 17.1 The Stewards may inflict the penalties specifically set out in these Sporting Regulations in addition to or instead of any other penalties available to them under the Code.

18) CHANGES OF DRIVER

- 18.1 Changes of driver after 30 September 2012 will only be permitted in agreement with the Organisers.

A change of driver after the publication of the programme will require the consent of the Stewards.

- 18.2 A reserve driver may be nominated by the organiser.

19) DRIVING

- 19.1 a) The driver must drive the car alone and unaided.
- b) Drivers are not permitted to participate in any additional practice, qualifying or race within the Event. For the purposes of this Article, the Event will include all track activity taking place during the weekend prior to the 60th Macau Grand Prix.

19.2 Drivers must use the track at all times. For the avoidance of doubt the white lines defining the track edges are considered to be part of the track but the kerbs are not.

A driver will be judged to have left the track if no part of the car remains in contact with the track.

Should a car leave the track the driver may rejoin, however, this may only be done when it is safe to do so and without gaining any advantage.

A driver may not deliberately leave the track without justifiable reason.

19.3 More than one change of direction to defend a position is not permitted. Any driver moving back towards the racing line, having earlier defended his position off-line, should leave at least one car width between his own car and the edge of the track on the approach to the corner.

19.4 Any driver defending his position on a straight, and before any braking area, may use the full width of the track during his first move, provided no significant portion of the car attempting to pass is alongside his. Whilst defending in this way the driver may not leave the track without justifiable reason.

For the avoidance of doubt, if any part of the front wing of the car attempting to pass is alongside the rear wheel of the car in front this will be deemed to be a 'significant portion'.

19.5 Manoeuvres liable to hinder other drivers, such as deliberate crowding of a car beyond the edge of the track or any other abnormal change of direction, are not permitted.

19.6 As soon as a car is caught by another car which is about to lap it during the race the driver must allow the faster driver past at the first available opportunity. If the driver who has been caught does not allow the faster driver past, waved blue flags will be shown to indicate that he must allow the following driver to overtake.

20) RACE NUMBERS AND DRIVER'S NAME

- 20.1 a) Each car must carry the race number of its driver as published by the Organisers. The number panel as supplied by the organiser may not be modified without the organisers approval and must be placed on the nose of the car and on each rear wing end plate which must be left clear of other identification unless specifically provided by the organiser.
- b) Every competitor must display the name of the driver and his national flag on the bodywork, on the outside of the cockpit or on the driver's helmet. These must be clearly legible.

21) PROMOTION

21.1 Drivers must take part in any promotional activity requested by the organizers such as autograph sessions, prize giving, press conferences, pit road walkabouts and pre-race parades. This is in addition to Article 35.

The drivers, competitors and manufacturers give the right to the Organisers to use their name and images and racing car images for any promotional, advertising, publicity and public relations purpose, for the promotion of the Event and the Macau Grand Prix.

Use of the Organisers logo by the competitors, manufacturers and drivers or their agents or representatives is prohibited other than by prior permission in writing from the Organisers.

22) NUMBERS OF CARS PARTICIPATING

22.1 The maximum number of cars invited and allowed to start each race is limited to 28.

23) ELIGIBLE CARS

- 23.1** With the exception of the engine and gear ratios (see Articles 23.2 and 23.4 below), the Event is reserved for cars complying with the 2013 FIA Formula 3 Technical Regulations in their entirety and using a controlled fuel and tyres as supplied by the Organisers. The Organisers reserves the right to introduce additional classes if required in which case an addendum will be issued to these Sporting Regulations to clarify the Technical requirements for such classes.
- 23.2** Only engines complying with the 2012 FIA Formula 3 Technical Regulations may be used during the Event.
- 23.3** In accordance with Articles 5.6.3 and 5.6.4 of the Technical Regulations, silencers and catalytic converters are not required. Only one engine may be used by each driver during all practice sessions and the race. Should it become necessary for a driver to use another engine he will drop ten places on the starting grid of the first race each time one is used. However, should an engine change be carried out after the final qualifying practice session, any drivers concerned will be required to start the first race from the back of the starting grid. If more than one car is involved they will line up at the back of the grid in qualifying order. Should an engine change be carried out after the first race, any drivers concerned will be required to start the second race from the back of the starting grid. If more than one car is involved they will line up at the back of the grid in race one finishing order.

FIA Technical Delegate will attach seals to each engine in order to ensure that no significant moving parts can be rebuilt or replaced. The teams must provide the necessary drilled holes locations for the engine seals.

Other than the straightforward replacement of one engine unit with another, a change will also be deemed to have taken place if any of the FIA seals are damaged or removed from the original engine after it has been used for the first time in any practice session. However, an exception may be made to the above for the sole purpose of changing an engine sump which has been damaged in an accident, such change being carried out under the supervision of the technical delegate.

An engine will be deemed to have been used once the cars timing transponder has shown that it has left the pit lane.

- 23.4** In addition to the gear ratios listed in Article 9.2.2 of the Technical Regulations cars may also be fitted with a 28/24 gear ratio pair.
- 23.5** The approved Accident Data Recorder (ADR) must be fitted to the car and be in working order.

24) FUEL AND REFUELLING

- 24.1** It must be possible to take a 1.0kg sample of fuel from a car at any time during the Event.
- 24.2** Only the controlled fuel as supplied by the Organisers may be used throughout the Event. The fuel specification will be advised to competitors in advance. Any alteration to the specification of the fuel as supplied by the organisers may result in exclusion from the Event.
- 24.3** No refuelling is permitted during any practice session or the race or prior to the completion of post qualifying or race scrutineering. Refuelling in the pits is only permitted using equipment complying with FIA safety regulations. The fuel attendants must wear flameproof overalls, gloves, balaclavas and footwear.
- 24.4** a) Three 200ml samples will be taken at the Event and sealed and labelled. One will be sent for analysis by the Macau University of Science and Technology Foundation – Racing Laboratory, one retained by the competitor and one retained by the FIA.
- b) The Racing Laboratory will check the fuel samples taken during the Macau Grand Prix for conformity by using a gas chromatographic technique, which will compare the sample taken with the fuel approved for use at the Macau Grand Prix. Samples, which differ from the approved fuel in a manner consistent with evaporative loss, will be considered to conform. However, the FIA retains the right to subject the fuel sample to further testing at an FIA approved laboratory.

- c) GC peak areas of the sample will be compared with those obtained from the reference fuel. Increases in any given peak area (relative to its adjacent peak areas) which are greater than 12%, or an absolute amount greater than 0.1% for compounds present at concentrations below 0.8%, will be deemed not to comply.
- d) If a peak is detected in a fuel sample that was absent in the corresponding reference fuel, and its peak area represents more than 0.10% of the summed peak areas of the fuel, the fuel will be deemed not to comply.
- e) If this first sample gives a result that indicates that the fuel is not in conformity with the master reference sample the competitor will be informed and will be given the opportunity to have his sealed sample tested in his presence at an FIA approved laboratory.
- f) If both samples are found not to be in conformity then the results will be passed to the Stewards.

25) PIT ENTRY, PIT LANE AND PIT EXIT

25.1 The section of track between the first safety car line and the beginning of the pit lane will be designated the "pit entry".

25.2 The section of track between the end of the pit lane and the second safety car line will be designated the "pit exit".

25.3 The pit lane will be divided into two lanes, the lane closest to the pit wall will be designated the "fast lane" and the lane closest to the garages will be designated the "inner lane".

Other than when cars are at the end of the pit lane under Articles 38.2 and 41.5, the inner lane is the only area where any work can be carried out on a car. However, no work may be carried out in the fast lane if it is likely to hinder other cars attempting to leave the pit lane.

25.4 Unless a car is pushed from the grid at any time during the start procedure, cars may only be driven from the teams designated garage area to the end of the pit lane.

Any car(s) driven to the end of the pit lane prior to the start or re-start of a practice session, or any car(s) required to stop at the pit exit during a safety car period, must form up in a line in the fast lane and leave in the order they got there unless another car is unduly delayed.

25.5 Any driver that is required to start the race from the pit lane may not drive his car from his teams designated garage area until the ten minute signal has been given and must stop in a line in the fast lane. Under these circumstances working in the fast lane will be permitted, but any such work is restricted to:

- a) Starting the engine and any directly related preparation.
- b) The fitting or removal of permitted cooling and heating devices.
- c) Changes made for driver comfort.
- d) Changing of wheels if there is a change of climatic conditions.

When cars are permitted to leave the pit lane they must do so in the order that was established under Article 36 unless another car is unduly delayed. At all times drivers must follow the directions of the marshals.

25.6 Other than drying, sweeping of any tyre rubber left when cars leave their pit stop position, competitors may not attempt to enhance the grip of the surface in the pit lane unless a problem has been clearly identified and a solution agreed to by the FIA safety delegate or race director.

25.7 Competitors must not paint lines on any part of the pit lane.

25.8 Other than in Article 25.5 above no equipment may be left in the fast lane. A car may enter or remain in the fast lane only with the driver sitting in the car behind the steering wheel in his normal position even when the car is being pushed.

- 25.9 Team personnel are only allowed in the pit lane immediately before they are required to work on a car and must withdraw as soon as possible.
- 25.10 It is the responsibility of the competitor to release his car after a pit stop only when it is safe to do so.
- 25.11 Starting an engine with an external device will be considered working on the car, consequently this will not be permitted in the fast lane of the pits.
- 25.12 Cars may not enter the fast lane of the pits until the pit exit is opened at the start or re-start of each practice or qualifying session. Furthermore, no car may be moved to a position in the slow lane which is closer to the pit exit than the garage which has been assigned to the relevant Team.
- 25.13 All pit road garage doors must remain open during all F3 practice and qualifying sessions.
- 25.14 Under exceptional circumstances the race director may ask for the pit entry to be closed during the race for safety reasons. At such times drivers may only enter the pit lane in order for essential and entirely evident repairs to be carried out to the car.

26) SPORTING CHECKS

- 26.1 During initial scrutineering, and at any time during the event, each competitor must have available all documents required by Article 4.1 above in addition to the car's technical passport.
- 26.2 Unless a waiver is granted by the stewards, competitors who do not keep to time limits will not be allowed to take part in the Event.
- 26.3 a) The organisers may require entrants to fit an Electronic Self Identification Module for the purpose of accurate timing, the exact position of which will be advised prior to the race. These modules will have to be in place and switched on for all practice sessions and the races.
- b) A new (5mm) skid block must be fitted to the car and presented to the scrutineers for the event, which will be sealed by the technical delegate and must be a minimum of 2mm thick at any time, including post-race scrutineering.

27) SCRUTINEERING

- 27.1 a) Initial scrutineering of the car will take place in the garage assigned to each competitor when the technical passport for the car must be available.
- b) In order that scrutineers have the required access, all pit lane garage doors must be left open during every Formula 3 practice and qualifying session.
- 27.2 Race numbers and any official advertising must be on the car for inspection during scrutineering.
- 27.3 No car may take part in the Event until it has been passed by the scrutineers.
- 27.4 The scrutineers may:
- a) Check the eligibility of a car or of a competitor at any time during the Event.
- b) Require a car to be dismantled by the competitor to make sure that the conditions of eligibility or conformity are fully satisfied.
- c) Require a competitor to pay the reasonable expenses which exercise of the powers mentioned in this Article may entail.
- d) Require a competitor to supply them with such parts or samples as they may deem necessary.
- 27.5 Any car which, after being passed by the scrutineers, is dismantled or modified in a way which might affect its safety or call into question its eligibility, or which is involved in an accident with similar consequences, must be re-presented for scrutineering approval.

- 27.6 The race director or clerk of the course may require that any car involved in an accident be stopped and checked.
- 27.7 After each race and all qualifying practice sessions at least five classified cars will be selected and must undergo complete scrutineering. All other cars will be held under parc fermé conditions in the teams' designated garage area until released by the technical delegate.
- 27.8 Checks and scrutineering shall be carried out by duly appointed officials who shall be responsible for the operation of the Parc Fermé and who alone are authorised to give instructions to the competitors.
- 27.9 The Stewards will publish the findings of the scrutineers each time cars are checked during the Event. These results will not include any specific figure except when a car is found to be in breach of the Technical Regulations.
- 27.10 All competitors must declare the use of radios and their frequencies to the organizers and seek the necessary permissions and permits prior to their use. Any infringements may result in the confiscation of such equipment for the duration of the Event.

28) TYRE LIMITATION DURING THE EVENT

- 28.1 a) Only the tyres as supplied by the manufacturer appointed by the Organiser may be used. Any modification or treatment including cutting, grooving, the application of water, solvents or softeners, the use of heat retaining (and/or cooling) devices or pre-heating/cooling is prohibited. This applies to both wet-weather and dry-weather tyres.
- b) The same driver may not use more than a total of seven front and seven rear dry-weather tyres and three sets of wet-weather tyres throughout the entire duration of the Event.
- c) With the exception of the races, wet-weather tyres may only be used after the track has been declared wet by the race director, following which wet or dry weather tyres may be used for the remainder of the relevant session.
- d) A competitor wishing to replace an already marked unused tyre by another identical unused one must present both tyres to the FIA technical delegate.
- e) If FIA approved bar coding is not used on the outer sidewall of each tyre or, at the request of the competitor on both sidewalls, the scrutineers will paint the race number of the driver as well as a letter characterising the Event.
- f) In the case of *force majeure* the technical delegate may replace damaged tyres following qualifying.
- g) The organisers reserve the right to enforce Parc Fermé conditions on tyres at any time, details of which will be published in a separate steward's bulletin.
- h) The use of tyres without appropriate identification may result in a grid position penalty or exclusion from the race.
- i) Tyres may only be inflated with air or nitrogen.
- j) All tyres, when under the control of a team, must remain visible within the team's designated garage area at all times.
- 28.2 The scrutineers appointed for marking will supervise tyre changes in the pits. Cars will not be stopped for tyre checking at pit exit.

29) WEIGHING

- 29.1 a) During each qualifying practice session cars will be weighed as follows:
- i) At the pit entrance the organiser will provide a flat horizontal surface measuring 6m x 3m, this area will be used for the weighing procedure. After qualifying practice the weight of the cars may also be checked in parc fermé.

- ii) Cars will be selected at random to undergo the weighing procedure. The FIA technical delegate will inform the driver by means of a red light at the pit entrance that his car has been selected for weighing.
 - iii) Having been signalled (by means of a red light), that his car has been selected for weighing, the driver will proceed directly to the weighing area and stop his engine.
 - iv) The car will then be weighed and the result given to the driver in writing.
 - v) If the car is unable to reach the weighing area under its own power it will be placed under the exclusive control of the marshals who will take the car to be weighed.
 - vi) A car or driver may not leave the weighing area without the consent of the FIA technical delegate.
 - vii) If a car stops on the circuit and the driver leaves the car, he must go to the weighing area immediately on his return to the pits in order for his weight to be established.
- b) After the race each car crossing the Line may be weighed. If a driver wishes to leave his car before it is weighed he must ask the technical delegate to weigh him in order that this weight may be added to that of the car. The technical delegate will then tell the driver his weight and, once the driver leaves parc fermé, this will be deemed implicit acceptance of the figure.
 - c) The relevant car may be excluded should its weight be less than that specified in Article 4.1 of the Technical Regulations when weighed under a) or b) above, save where the deficiency in weight results from the accidental loss of a component of the car.
 - d) No solid, liquid, gas or other substance or matter of whatsoever nature may be added to, placed on, or removed from a car after it has been selected for weighing or has finished the post-race scrutineering or during the weighing procedure. (Except by a scrutineer when acting in his official capacity).
 - e) Only scrutineers and officials may enter the weighing area. No intervention of any kind is allowed there unless authorized by such officials.
- 29.2** In the event of any breach of these provisions for the weighing of cars the stewards may drop the driver such number of grid positions as they consider appropriate or exclude him from the race.

Should a competitor damage the weighing scales through negligence sufficiently to render them unusable for the remainder of the practice session, then their practice times from that session will be disallowed and the competitor will be liable to the cost of any necessary repairs.

30) GENERAL CAR REQUIREMENTS

- 30.1** No signal of any kind may pass between a moving car and anyone connected with the car's entrant or driver save for lap timing purposes, legible messages on a pit board, body movement by the driver and verbal communication between a driver and his team by radio.
- 30.2** All parts homologated in accordance with Article 2.7.1 of the FIA F3 Technical Regulations must remain as homologated in 2012.
- 30.3** All sprung parts of the car situated more than 280mm behind the front wheel centre line and more than 280mm forward of the rear wheel centre line, and which are visible from underneath, must be used exactly as designed and supplied by the car manufacturer. This does not apply to any parts of rear view mirrors which are visible, provided each of these areas does not exceed 9000mm² when projected to a horizontal plane above the car.
- The design of all such parts may not be changed unless specifically authorised by the FIA.
- 30.4** The only permissible brake calipers are those supplied by the car manufacturer and, unless specifically authorised by the FIA, no changes may be made to the original specification.

- 30.5** The suspension dampers must remain as supplied by the car manufacturer (Koni Series 2812). Internal valving and third elements are free.
- 30.6** During the entire Event, no screen, cover or other obstruction which in any way obscures any part of a car will be allowed at any time in the paddock, garages, pit lane or grid, unless it is clear any such covers are needed solely for mechanical reasons, which could, for example, include protecting against fire.

In addition to the above the following are specifically not permitted:

- a) Engine, gearbox or radiator covers whilst engines are being changed or moved around the garage.
- b) Covers over spare wings when they are on a stand in the pit lane not being used.
- c) Parts such as (but not limited to) spare floors, fuel rigs or tool trolleys may not be used as an obstruction.

The following are permitted:

- d) Covers which are placed over damaged cars or components.
- e) A transparent tool tray, no more than 50mm deep, placed on top of the rear wing.
- f) Warming or heat retaining covers for the engine and gearbox on the grid.
- g) A cover over the car in the team's garage overnight.
- h) A cover over the car in the pit lane or grid if it is raining.

31) SPARE CARS

- 31.1** Spare cars are not permitted. However any part of the car (including the survival cell) may be changed at any time during the Event.

32) GENERAL SAFETY

- 32.1** Official instructions will be given to drivers by means of the signals laid out in the Code. Competitors must not use flags similar in any way whatsoever to these.
- 32.2** Drivers are strictly forbidden to drive their car in the opposite direction to the race unless this is absolutely necessary in order to move the car from a dangerous position. A car may only be pushed to remove it from a dangerous position as directed by the marshals.
- 32.3** Any driver intending to leave the track or to go to his pit or the paddock area must signal his intention to do so in good time making sure that he can do this without danger.
- 32.4**
- a) During practice, qualifying and the race, drivers may use only the track and must at all times observe the provisions of the Code relating to driving behaviour on circuits.
 - b) Other than by driving on the track, competitors are not permitted to attempt to alter the grip of any part of the track surface.
- 32.5**
- a) If a car stops on the track it shall be the duty of the marshals to remove it as quickly as possible so that its presence does not constitute a danger or hinder other competitors. If any mechanical assistance results in the car re-joining the stewards may drop the driver such number of grid positions as they consider appropriate if the incident occurs during a practice session or qualifying or exclude him from the race (other than under Article 32.14(d)).
 - b) A driver who abandons his car must leave it in neutral or with the clutch disengaged and with the steering wheel in place.
- 32.6** Repairs to a car may be carried out only in the allocated pit garage, the paddock, pits and on the grid.
- 32.7** The organiser must make two fire extinguishers of 5kg capacity available at each pit and ensure that they work properly.

- 32.8** Save as provided in Article 38.3, refuelling is allowed only in the pits. The driver may remain in his car throughout refuelling but the engine must be stopped.
- 32.9** Refuelling is not permitted during qualifying or the race.
- 32.10** The replenishment of any liquids is forbidden following the start of the race until after post-race scrutineering. All orifices for oil filling must be designed in such a way that the scrutineers can seal them.
- 32.11** Save as specifically authorised by the Code or these Sporting Regulations, no one except the driver may touch a stopped car unless it is in the paddock, the teams designated garage area, the pit lane or on the starting grid.
- 32.12** At no time may a car be reversed in the pit lane under its own power.
- 32.13** At no time may a car be driven unnecessarily slowly, erratically or in a manner which could be deemed potentially dangerous to other drivers or any other person. This will apply whether any such car is being driven on the track, the pit entry or the pit lane.
- 32.14** During the periods commencing five minutes prior to and ending five minutes after every practice session and the periods between the commencement of the formation lap which immediately precedes each race and the time when the last car enters the Parc Fermé, no one is allowed on the track, the pit entry or the pit exit with the exception of:
- a) Marshals or other authorised personnel in the execution of their duty.
 - b) Drivers when driving or on foot, having first received permission to do so from a marshal.
 - c) Team personnel when either pushing a car or clearing equipment from the grid after all cars able to do so have left the grid on the formation lap.
 - d) Team personnel when assisting marshals to remove a car from the grid after the start of the race.
- 32.15** During a race, the engine may only be started with the starter except:
- a) In the pit lane or the teams designated garage area where the use of an external starting device is allowed, or
 - b) Under Article 38.12(b).
- 32.16** Drivers taking part in practice sessions and the races must always wear the clothes and helmet specified in the Code. Crash helmets complying with FIA Standard 8860-2004 or 8860-2010 are mandatory.
- 32.17** A speed limit of 60km/h will be enforced in the pit lane. Except in the race, any driver who exceeds the limit will be fined US\$50 (fifty US Dollars) for each km/h above the limit. During the race, the stewards or race director may impose either of the penalties under Article 15.3 a) or b) on any driver who exceeds the limit.
- 32.18** If a driver has serious mechanical difficulties during a practice session or the race he must leave the track as soon as it is safe to do so.
- 32.19** The car's rear lights must be illuminated at all times whenever they are running on wet-weather tyres. It shall be at the discretion of the race director to decide if a driver should be stopped because his rear light is not working. Should a car be stopped in this way it may re-join when the fault has been remedied.
- 32.20** Only three team members per participating car (all of whom shall have been issued with and wearing special identification) are allowed in the signalling area during practice and the race.
People under 16 years of age are not allowed in the pit lane.
- 32.21** Animals, except those which may have been expressly authorised by the Organisers for use by security services, are forbidden in the pit area and on the track and in any spectator area.

- 32.22** The race director, the clerk of the course or the FIA medical delegate can require a driver to have a medical examination at any time during an Event, this medical examination may include an anti-doping test (ISC – Appendix L, Chapter II, Article. 4).
- 32.23** From the Sunday before Race 2, all drivers and all team members which are reported for speeding on the streets used for the racing circuit, when these streets are open to normal traffic, will be brought before the stewards for their consideration.
- 32.24** Failure to comply with the general safety requirements of the Code or these Sporting Regulations may result in the exclusion of the car and driver concerned from the Event.

33) PRACTICE SESSIONS

- 33.1** Save when these Sporting Regulations require otherwise, pit lane and track discipline and safety measures will be the same for all practice sessions as for the race.
- 33.2** No driver may start in the race without taking part in a practice session.
- 33.3** During all practice sessions there will be a green and a red light at the end of the pit lane. Cars may only leave the pit lane when the green light is on. Additionally, a blue flag or a flashing blue light will be shown at the pit exit to warn drivers leaving the pit lane if cars are approaching on the track.
- 33.4** On each of the first two days of the Event, there will be one free practice session of 45 minutes and one qualifying practice session of 30 minutes, these being separated by at least three hours.
- 33.5** If a car stops during a practice session it must be removed from the track as quickly as possible so that its presence does not constitute a danger or hinder other competitors. If the driver is unable to drive the car from a dangerous position, it shall be the duty of the marshals to assist him.
- 33.6** In the event of a driving infringement during any practice session, the stewards may drop the driver such number of grid positions as they consider appropriate. Unless it is completely clear that a driver committed a driving infringement any such incident will normally be investigated after the relevant session, any penalty imposed shall not be subject to appeal. Where appropriate, regard will also be given to the provisions of Article 17.
- 33.7** The clerk of the course may interrupt a practice session as often and for as long as he thinks necessary to clear the track or to allow the removal of a car. In the case of free practice only, or an interruption during the last three minutes of a qualifying session, the clerk of the course with the agreement of the stewards may decline to prolong the practice period after an interruption of this kind. Any driver taking part in any practice session who, in the opinion of the stewards, stops unnecessarily on the circuit or unnecessarily impedes another driver shall be subject to the penalties referred to in Article 33.7.
- 33.8** Should one or more sessions be thus interrupted, no protest can be accepted as to the possible effects of the interruption on the qualification of drivers admitted to start.
- 33.9** All laps covered during qualifying practice will be timed to determine the driver's position at the start in accordance with Article 36.

34) STOPPING THE PRACTICE

- 34.1** Should it become necessary to stop a practice session because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the clerk of the course shall order a red flag and the abort lights to be shown at the Line. Simultaneously, red flags will be shown at all marshal posts. When the signal is given to stop, all cars shall immediately reduce speed and proceed slowly back to their respective pits, and all cars abandoned on the track will be removed to a safe place. At the end of each practice session no driver may cross the Line more than once.

35) PRESS CONFERENCES

- 35.1** After final qualifying on Friday all the drivers are required to make themselves available to attend a press conference in the media centre. This will take place 15 minutes after the end of the second qualifying practice session.

Six drivers will be chosen during the Event and must make themselves available if required to the media for a period of one hour on the Saturday commencing at a time indicated in the Supplementary Regulations.

A photo-shoot will take place at a time and location to be confirmed in the Supplementary Regulations, to which all qualified drivers must attend.

36) THE GRID

- 36.1** At the end of the last qualifying practice, the fastest time achieved by each driver will be officially published.

- 36.2** The grid for the first race will be drawn up in the order of the fastest qualifying time achieved by each driver and will be published four hours before the start of the formation lap. Any competitor who is unable to start for any reason whatsoever must inform the stewards at the earliest opportunity and in any case, no later than one hour and fifteen minutes before the start of the formation lap.

If one or more cars are withdrawn, the starting grid will be closed up accordingly and the final starting grid confirmed one hour before the start of the formation lap. Should two or more drivers have identical times, priority will be given to the one who set it first.

The classification of the first race will determine the grid positions for the second race. Any cars failing to complete a lap will be arranged at the back of the grid in their first race grid order.

- 36.3** The fastest driver will start the race from the position on the grid which was the pole position in the previous year.

- 36.4** Any driver whose best qualifying lap exceeds 110% of the pole position time will not be allowed to take part in the race. Under exceptional circumstances however, which may include setting a suitable lap time in a previous free practice session, the stewards may permit the car to start the race.

Should there be more than one driver accepted in this manner, their order will be determined by the stewards. In either case, a team will not be able to appeal against the stewards' decision.

- 36.5** The starting grid for the 60th Macau Grand Prix will be published at 10.00 on race day. Any competitor whose car(s) is (are) unable to start for any reason whatsoever (or who has good reason to believe that their car(s) will not be ready to start) must inform the clerk of the course accordingly at the earliest opportunity and, in any case, no later than one hour and fifteen minutes before the start of the formation lap.

If one or more cars are withdrawn the grid will be closed up accordingly. The final starting grid will be confirmed one hour before the start of the formation lap.

Should a competitor use a replacement engine after the grid is published he will be put on the back of the grid and the starting grid will not be revised (the grid position will stay open).

- 36.6** The grid will be in a staggered 1 x 1 formation and the rows on the grid will be separated by 7.2 metres.

- 36.7** Any car which has not taken up its position on the grid by the time the five minutes signal is shown will not be permitted to do so and must start from the pits in accordance with Article 38.2.

37) MEETINGS

- 37.1** A meeting chaired by the race director will take place at 19.00 on the last day of scrutineering at a location to be advised, all drivers entered for the Event and their team managers must be present.
- 37.2** A further meeting for drivers only, will take place before Race 1 at a time to be notified. All drivers eligible to take part in the race must attend this meeting wearing their racing apparel and afterwards are required to attend a photograph session. Competitors will be notified of the two locations.

38) STARTING PROCEDURE

- 38.1** 20 minutes before the start of the formation lap for Race 1 and 40 minutes before the start of the formation lap for Race 2 the pit exit will be opened and cars will be permitted to leave the pit lane to cover a reconnaissance lap. At the end of this lap they will stop on the grid in starting order with their engines stopped.

Should they wish to cover more than one reconnaissance lap, this must be done by driving down the pit lane at greatly reduced speed between each of the laps.

Any car which does not complete a reconnaissance lap and reach the grid under its own power will not be permitted to start the race from the grid.

- 38.2** 12 minutes before the start of the formation lap for Race 1 and 32 minutes before the start of the formation lap for Race 2 a warning signal announcing the closing of the pit exit in two minutes will be given.

Ten minutes before the start of the formation lap for Race 1 and 30 minutes before the start of the formation lap for Race 2 the end of the pit lane will be closed and a second warning signal will be given.

Any car which is still in the pit lane can start from the end of the pit lane provided it got there under its own power. If more than one car is affected they must line up in the order in which they qualified. However, any car reaching the end of the pit lane after the five minute signal must start behind any car already at the pit exit.

All such cars may then join the race once the whole field has passed the end of the pit lane for the first time after the start.

- 38.3** Refuelling on the starting grid may only be carried out prior to the five minute signal and by using one unpressurised container with a maximum capacity of 12 litres. Any such container may not be refilled during the starting procedure and must be fitted with one or more dry break couplings connecting it to the car.
- 38.4** The approach of the start will be announced by light signals shown ten minutes, five minutes, three minutes, one minute and fifteen seconds before the start of the formation lap, each of which will be accompanied by an audible warning.
- When the ten minute signal is shown, everybody except drivers, officials and team technical staff must leave the grid.
- 38.5** When the three minute signal is shown all cars must have their wheels fitted, after this signal wheels may only be removed in the pit lane, or on the grid during a race suspension.
- A penalty under Article 15.3(b) will be imposed on any driver whose car did not have all its wheels fully fitted at the three minute signal.
- 38.6** When the one minute signal is shown, engines should be started and all team personnel must leave the grid by the time the 15 second signal is given, taking all equipment with them. If any driver needs assistance after the 15 second signal he must raise his arm and, when the remainder of the cars able to do so have left the grid, marshals will be instructed to push the car into the pit lane. In this case, marshals with yellow flags will stand beside any car (or cars) concerned to warn drivers behind.

- 38.7** When the green lights are illuminated, the cars will begin the formation lap with the pole position driver leading.

When leaving the grid, all drivers must respect the pit lane speed limit until they pass pole position.

Marshals will be instructed to push any car (or cars) which remain on the grid into the pit lane by the fastest route immediately after the cars able to do so have left the grid, the mechanics may then work on the car again. If successful the car may then start from the pit lane.

Any driver being pushed from the grid may not attempt to start the car and must follow the instructions of the marshals.

- 38.8** During the formation lap practice starts are forbidden and the formation must be kept as tight as possible.

- 38.9** Overtaking during the formation lap is only permitted if a car is delayed and cars behind cannot avoid passing it without unduly delaying the remainder of the field. In this case, drivers may only overtake to re-establish the original starting order. Any driver delayed in this way, and who is unable to re-establish the original starting order before he reaches the first safety car line, must enter the pit lane and start from the end of the pit lane as specified in Article 38.2.

- 38.10** When the cars come back to the grid at the end of the formation lap, they will stop on their respective grid positions, keeping their engines running.

There will be a standing start, the signal being given by means of lights activated by the starter appointed by the clerk of the course.

Once all the cars have come to a halt the five second light will appear followed by the four, three, two and one second lights. At any time after the one second light appears, the race will be started by extinguishing all red lights.

- 38.11** During the start of a race the pit wall must be kept free of all persons with the exception of two people from each team and properly authorised officials and fire marshals all of whom shall have been issued with and shall be wearing the appropriate pass.

- 38.12** If, after returning to the starting grid at the end of the formation lap a problem arises, the following procedures shall apply:

- a) If a car develops a problem that could endanger the start the driver must immediately raise his hands above his head and the marshal responsible for that row must immediately wave a yellow flag.

If the race director decides the start should be delayed, the green lights will be illuminated two seconds after the abort lights are switched on, a board saying "EXTRA FORMATION LAP" will be displayed and all cars able to do so must complete a further formation lap whilst the car which developed the problem is moved into the pit lane.

When leaving the grid to complete the extra formation lap all drivers must respect the pit lane speed limit until they pass pole position.

The team may then attempt to rectify the problem and, if successful, the car may then start from the end of the pit lane. Should there be more than one car involved their starting order from the pit lane will be determined by the order in which they reached the end of the pit lane.

Every time this happens the race will be shortened by one lap.

- b) If any other type of problem arises and the race director decides the start should be delayed the following procedure shall apply:
- i) If the race has not been started, the abort lights will be switched on, a board saying "DELAYED START" will be displayed, all engines will be stopped and the new formation lap will start five minutes later with the race distance reduced by one lap. The next signal will be the three minute signal.

Tyre changing on the grid is not permitted during such a delay.

Every time this happens the race will be shortened by one lap.

- ii) If the race has been started the marshals alongside the grid will wave their yellow flags to inform the drivers that a car is stationary on the grid.
- iii) If, after the start, a car is immobilised on the starting grid, it shall be the duty of the marshals to push it into the pit lane by the fastest route. Any driver being pushed from the grid may not attempt to start the car.
- iv) Once the car is in the pit lane his mechanics may attempt to start it, if successful the driver may rejoin the race. The driver and mechanics must follow the instructions of the track marshals at all times during such procedure.

38.13 Should Article 38.12 apply, the race will nevertheless count towards the Formula 3 Intercontinental Cup no matter how often the procedure is repeated, or how much the race is shortened as a result.

38.14 No refuelling will be allowed on the grid if more than one start procedure proves necessary under Article 38.12.

38.15 Either of the penalties under Article 15.3 a) or b) will be imposed for a false start.

38.16 Only in the following cases will any variation in the start procedure be allowed:

- a) If it starts to rain after the five minute signal but before the race is started and, in the opinion of the clerk of the course teams should be given the opportunity to change tyres, the abort lights will be shown on the Line and the starting procedure will begin again at the ten minute point.
- b) If the start of the race is imminent and in the opinion of the clerk of the course, the volume of water on the track is such that it cannot be negotiated safely even on wet-weather tyres, the abort lights will be shown on the Line and information concerning the likely delay will be displayed on the timing monitors. Once the start time is known at least ten minutes warning will be given.
- c) If the race is started behind the safety car, Article 40.15 will apply.

38.17 The stewards may use any video or electronic means to assist them in reaching a decision. The stewards may overrule judges of fact. A breach of the provisions of the Code or these Sporting Regulations relating to the starting procedure, may result in the exclusion of the car and driver concerned from the Event.

39) THE RACE

39.1 Team orders which interfere with a race result are prohibited.

39.2 During the race, drivers leaving the pit lane may only do so when the light at the end of the pit lane is green and on their own responsibility. A marshal with a blue flag, and/or a flashing blue light, will also warn the driver if cars are approaching on the track.

40) SAFETY CAR

40.1 The FIA approved safety car will be driven by an experienced circuit driver. It will carry an FIA approved observer capable of recognising all the competing cars, who is in permanent radio contact with race control.

40.2 30 minutes before the start of the formation lap the safety car will take up position at the front of the grid and remain there until the five minute signal is given. At this point (except under Article 40.15 below) it will cover a whole lap of the circuit and take up position.

40.3 The safety car may be brought into operation to neutralize a race upon the order of the clerk of the course.

It will be used only if competitors or officials are in immediate physical danger but the circumstances are not such as to necessitate suspending the race.

- 40.4** When the order is given to deploy the safety car, all marshals posts will display waved yellow flags and “SC” boards for the duration of the intervention.
- 40.5** No car may be driven unnecessarily slowly, erratically or in a manner which is deemed potentially dangerous to other drivers or any other person at any time whilst the safety car is deployed. This will apply whether any such car is being driven on the track, the pit entry or the pit lane.
- 40.6** The safety car will join the track with its orange lights illuminated and will do so regardless of where the race leader is.
- 40.7** All competing cars must then reduce speed and form up in line behind the safety car no more than ten car lengths apart.
- 40.8** With the exception of the cases listed under a) to h) below, no driver may overtake another car on the track, including the safety car, until he passes the Line for the first time when the safety car is returning to the pits. However, if the safety car is still deployed at the beginning of the last lap, or is deployed during the last lap, Article 40.14 will apply.

The exceptions are:

- a) If a driver is signalled to do so from the safety car.
 - b) Under 40.15 below.
 - c) When entering the pits a driver may pass another car remaining on the track, including the safety car, after he has reached the first safety car line.
 - d) When leaving the pits a driver may overtake, or be overtaken by, another car on the track before he reaches the second safety car line.
 - e) When the safety car is returning to the pits it may be overtaken by cars on the track once it has reached the first safety car line.
 - f) Whilst in the pit entry, pit lane or pit exit a driver may overtake another car which is also in one of these three areas.
 - g) Any car stopping in its designated garage area whilst the safety car is using the pit lane (see 40.11 below) may be overtaken.
 - h) If any car slows with an obvious problem.
- 40.9** When ordered to do so by the clerk of the course, the observer in the car will use a green light to signal to any cars between it and the race leader that they should pass. These cars will continue at reduced speed and without overtaking until they reach the line of cars behind the safety car.
- 40.10** The safety car shall be used at least until the leader is behind it and all remaining cars are lined up behind him.
- Once behind the safety car, the race leader must keep within ten car lengths of it (except under 40.11 below) and all remaining cars must keep the formation as tight as possible.
- 40.11** Under certain circumstances the clerk of the course may ask the safety car to use the pit lane. In these cases, and provided its orange lights remain illuminated, all cars must follow it into the pit lane without overtaking. Any car entering the pit lane under these circumstances may stop at its designated garage area.
- 40.12** When the clerk of the course decides it is safe to call in the safety car, it must extinguish its orange lights, this will be the signal to the drivers that it will be entering the pit lane at the end of that lap.

At this point the first car in line behind the safety car may dictate the pace and, if necessary, fall more than ten car lengths behind it.

In order to avoid the likelihood of accidents before the safety car returns to the pits, from the point at which the lights on the car are turned out drivers must proceed at a pace which

involves no erratic acceleration or braking or any other manoeuvre which is likely to endanger other drivers or impede the restart.

As the safety car is approaching the pit entry the yellow flags and SC boards will be withdrawn and, other than on the last lap of the race, replaced by waved green flags with green lights at the Line. These will be displayed until the last car crosses the Line.

- 40.13** Each lap completed while the safety car is deployed will be counted as a race lap.
- 40.14** If the safety car is still deployed at the beginning of the last lap, or is deployed during the last lap, it will enter the pits at the end of the lap and the cars will take the chequered flag as normal without overtaking.
- 40.15** Under certain circumstances the race may be started behind the safety car or resumed in accordance with Article 42.5(a). In either case, at the ten minute signal its orange lights will be illuminated, this being the signal to the drivers that the race will be started (or resumed) behind the safety car. At the same time a message confirming this will be displayed on the timing monitors.

When the green lights are illuminated the safety car will leave the grid and all drivers must follow in grid order, no more than ten car lengths apart, and must respect the pit lane speed limit until they pass pole position. During a race start there will be no formation lap and race will start when the green lights are illuminated.

Overtaking is only permitted if :

- a) A car is delayed when leaving the grid and cars behind cannot avoid passing it without unduly delaying the remainder of the field, or
- b) There is more than one car starting from the pit lane and one of them is unduly delayed.

In either case drivers may only overtake to re-establish the original starting order or the order the cars at the pit exit were in when the race was started.

Any driver delayed in either way, and who is unable to re-establish the original starting order before he reaches the first safety car line, must enter the pit lane and may only join the race once the whole field has passed the end of the pit lane.

41) SUSPENDING A RACE

- 41.1** Should it become necessary to suspend the race because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the clerk of the course will order red flags to be shown at all marshal posts and the abort lights to be shown at the Line.

- 41.2** When the signal is given overtaking is forbidden, the pit exit will be closed and all cars must proceed slowly to the starting grid. The first car to arrive on the grid should occupy pole position and others should fill the remaining grid positions in the order they arrive.

If the race is suspended during a safety car intervention and the safety car is directed into the pit lane, cars should stop in a line behind the safety car in the fast lane of the pits.

- 41.3** Any cars unable to return to the grid as a result of the track being blocked will be brought back when the track is cleared and will be arranged in the order they occupied before the race was suspended.

Additionally, any cars in the pit lane or pit entry at the time the race was suspended will be pushed onto the grid and arranged in the order they occupied before the race was suspended. If the race has been suspended in the pit lane (see Article 41.2) any such cars will again be arranged in the order they occupied before the race was suspended.

In all cases the order will be taken at the last point at which it was possible to determine the position of all cars. All such cars will then be permitted to resume the race.

The safety car will then be driven to the front of the grid.

- 41.4** Whilst the race is suspended :

- a) Neither the race nor the timekeeping system will stop.
- b) Cars may be worked on once they have stopped on the grid or entered the pits but any such work must not impede the resumption of the race.
- c) Refuelling is forbidden.
- d) Only team members and officials will be permitted on the grid.

41.5 Cars may not enter the pit lane when the race is suspended. A penalty under Article 15.3(a) will be imposed on any driver who enters the pit lane or whose car is pushed from the grid to the pit lane after the race has been suspended. Any car which was in the pit entry or pit lane at the time the race was suspended will not incur a penalty. However, if the race has been suspended in the pit lane (see Article 41.2) a penalty will only be imposed on any driver whose car is moved from the fast lane to any other part of the pit lane.

All cars in the pit lane will be permitted to leave the pits once the race has been resumed, and subject to the above, any car intending to resume the race from the pit exit may do so in the order they got there under their own power, unless another car was unduly delayed.

At all times drivers must follow the directions of the marshals.

42) RESUMING A RACE

42.1 The delay will be kept as short as possible and as soon as a resumption time is known teams will be informed via the timing monitors, in all cases at least ten minutes warning will be given.

42.2 Signals will be shown ten minutes, five minutes, three minutes, one minute and fifteen seconds before the resumption and each of these will be accompanied by an audible warning.

42.3 When the three minute signal is shown all cars must have their wheels fitted, after this signal wheels may only be removed in the pit lane, or on the grid during a further race suspension. If the race has been suspended in the pit lane (see Article 41.2) all cars in the fast lane must have their wheels fitted at the three minute signal.

A penalty under Article 15.3(b) will be imposed on any driver whose car did not have all its wheels fully fitted at the three minute signal.

Three minutes before the race resumption time, any cars between the safety car and the leader, in addition to any cars that had been lapped by the leader at the time the race was suspended will be waved off to complete a further lap, without overtaking and join the line of cars behind the safety car. When leaving the grid drivers must respect the pit lane speed limit until they pass pole position.

42.4 When the one minute signal is shown, engines should be started and all team personnel must leave the grid by the time the 15 second signal is given taking all equipment with them. If any driver needs assistance after the 15 second signal he must raise his arm and, when the remainder of the cars able to do so have left the grid, marshals will be instructed to push the car into the pit lane. In this case, marshals with yellow flags will stand beside any car (or cars) concerned to warn drivers behind.

42.5 The race will be resumed behind the safety car when the green lights are illuminated. The safety car will enter the pits after one lap unless:

- a) The race is being resumed in wet conditions and the race director deems more than one lap necessary, in which case see Article 40.15.
- b) All cars are not yet in a line behind the safety car.
- c) Team personnel are still clearing the grid.
- d) A further incident occurs necessitating another intervention.

When the green lights are illuminated the safety car will leave the grid and all drivers must follow, no more than ten car lengths apart, and must respect the pit lane speed limit until they pass pole position. Soon after the last car in line behind the safety car passes the end of the pit lane (including any cars which were waved off under 42.3 above) the pit exit light will be

turned green, any car in the pit lane may then enter the track and join the line of cars behind the safety car.

42.6 Overtaking is only permitted if:

- a) A car is delayed when leaving the grid and cars behind cannot avoid passing it without unduly delaying the remainder of the field, or
- b) There is more than one car starting from the pit lane and one of them is duly delayed.

In either case, drivers may only overtake to re-establish the order before the race was suspended or the order the cars at pit exit were in when the race was resumed.

Any driver delayed in either way, and who is unable to re-establish the original starting order before he reaches the first safety car line, must enter the pit lane and may only rejoin the race once the whole field has passed the end of the pit lane.

42.7 Either of the penalties under Article 15.3 a) or b) will be imposed on any driver who, in the opinion of the stewards, unnecessarily overtook another car during the lap. During this lap Articles 40.10, 40.11, 40.12 and 40.15 will apply.

42.8 If the race cannot be resumed the results will be taken at the end of the penultimate lap before the lap during which the signal to suspend the race was given.

43) FINISH

43.1 The end-of-race signal will be given at the Line as soon as the leading car has covered the full race distance in accordance with Article 5.3.

43.2 Should for any reason the end-of-race signal be given before the leading car completes the scheduled number of laps, the race will be deemed to have finished when the leading car last crossed the Line before the signal was given. Should the end-of-race signal be delayed for any reason, the race will be deemed to have finished when it should have finished.

43.3 After receiving the end-of-race signal all cars must proceed on the circuit directly to the parc fermé without any unnecessary delay without overtaking (unless clearly necessary) without receiving any object whatsoever and without any assistance (except that of the marshals, if necessary).

Any classified car which cannot reach the parc fermé under its own power will be placed under the exclusive control of the marshals who will take the car to the parc fermé.

44) PARC FERMÉ

44.1 Only those officials charged with supervision may enter the Parc Fermé. No intervention of any kind is allowed there unless authorised by such officials.

44.2 When the Parc Fermé is in use, Parc Fermé regulations will apply in the area between the Line and the Parc Fermé entrance.

44.3 The Parc Fermé shall be sufficiently large and secure that no unauthorised persons can gain access to it. Parc fermé is situated behind garage 1.

45) CLASSIFICATION

45.1 The overall winner will be the car which completes Race 2 in the shortest time.

45.2 Should it not be possible to run Race 2 for any reason, the overall winner will be the car which completed Race 1 in the shortest time.

45.3 Cars having covered less than 90% of the number of laps covered by the winner (rounded down to the nearest whole number of laps), will not be classified.

45.4 The official classification will be published after the race. It will be the only valid result subject to any amendments which may be made under the Code and these Sporting Regulations.

46) PODIUM CEREMONY

- 46.1 The drivers finishing the race in 1st, 2nd or 3rd positions in both races must attend the prize-giving ceremony on the podium and abide by the podium procedure as directed by the Organisers and immediately thereafter make themselves available for a period of 90 minutes for the purpose of television interviews and the press conference in the media centre situated on the first floor of the pit building.

47) AWARDS

- 47.1 Trophies will be awarded to the first three finishers in the qualification race and first ten finishers in the 60th Macau Grand Prix (irrespective of class if classes are introduced).

The FIA Formula 3 Intercontinental Cup 2013 will be awarded to the winner of the 60th Macau Grand Prix and the Manufacturers Trophy to the manufacturer of the engine supplier of the winning car.

The sum of US\$500 (five hundred US Dollars) to every starter and furthermore a prize scale as follows:

Qualification Race:

1st	1500 US Dollars
2nd	1000 US Dollars
3rd	750 US Dollars

The 60th Macau Grand Prix:

(In the event that the Grand Prix is unable to take place, the following awards will be attributed to replace the awards gained from the Qualification Race)

1st	12000 US Dollars
2nd	10000 US Dollars
3rd	8000 US Dollars
4th	6000 US Dollars
5th	4000 US Dollars
6th	3000 US Dollars
7th	2000 US Dollars
8th	1500 US Dollars
9th	1250 US Dollars
10th	1000 US Dollars

Race One pole position : 1000 US Dollars

Fastest lap in each race : 500 US Dollars

Speed Trap Award in each race : 500 US Dollars

48) PRIZE GIVING

- 48.1 If requested to do so, the winner of the FIA Formula 3 Intercontinental Cup must attend the annual FIA prize giving ceremony.

49) ADVERTISING AND RIGHTS

- 49.1 All advertising on/in cars, drivers and teams must comply with the legal requirements of the country in which the race is taking place and comply with any national restrictions required in order to permit the host broadcaster to transmit the event. If required by the Organisers, all cars must have the official sticker on the dashboard, visible to a forward facing camera.

The decision for the positioning of this sticker rests solely with the Organisers. Any other in-car advertising, including on the driver's helmet and overalls, will only be allowed at the discretion of the Organisers. In the event of a dispute, the final decision rests with the Organisers.

All competitors give the right to the Organisers to fit an on-board camera to any car provided that this meets the requirements of the technical delegate. All cars must provide space for the

organisers stickers to be attached representing the tyre and fuel suppliers and Organisers sponsors. Any conflicting tyre company identification must be removed.

In accordance with Article 21.1 the official logo of the Event must not be used by a team or a driver unless prior permission has been given by the organisers.

- 49.2** All audio/visual rights are in accordance with the FIA regulations and trademarks and copyrights relating the Event are the property of the respective Event Organiser's.

No in-car cameras may be fitted other than those required by the Organisers.

- 49.3** All cars must have the starting numbers fitted as supplied by the organisers and without modification unless agreed by the organisers. No additional material or advertising may be added to the start number panels. The outer sides of the front wing end plates and rear wing end plates must be left completely clear for the Organisers.

- 49.4** The identification of the official tyre supplier must be displayed on both sides of the car plus forward facing as provided and required by the organisers. Any identification of a conflicting tyre company to the appointed official tyre company must be removed.

50) KEY OFFICIALS

Stewards of the Meeting:

Chairman of the Panel	-	Tony Scott-Andrews
International Steward	-	Steven Kennedy
ASN Steward	-	Lam Ka Chun
Race Director	-	Bob Kettleboro
Technical Delegate	-	Bob Bassett
Clerk of the Course	-	Mario Ferreira Sin
Secretary of the Meeting	-	Adriano das Neves
Chief National Scrutineer	-	Daniel Tam
Chief National Medical Officer	-	Chan Wai Sin

51) ASN

Automobile General Association Macao-China
Avenida da Amizade
Macau

52) ORGANISER

Commissao Do Grande Premio de Macau
Avenida da Amizade
Macau

COUPE INTERCONTINENTALE DE FORMULE 3 DE LA FIA 2013



MACAO

13 - 17 NOVEMBRE 2013

REGLEMENT SPORTIF

Art.	CONTENU	Page(s)	Art.	CONTENU	Page(s)
1	REGLEMENT	3	26	VERIFICATIONS SPORTIVES	12
2	OBLIGATIONS GÉNÉRALES	3	27	VERIFICATIONS TECHNIQUES	12-13
3	CONDITIONS GENERALES	3	28	LIMITATION DES PNEUMATIQUES DURANT L'ÉPREUVE	13
4	CONCURRENTS ET PILOTES ADMISSIBLES	3	29	PESAGE	13-14
5	EPREUVE	3-4	30	CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX VOITURES	14-15
6	COUPE INTERCONTINENTALE DE FORMULE 3 DE LA FIA POUR PILOTES	4	31	VOITURES DE RESERVE	15
7	TROPHEE INTERCONTINENTAL DE FORMULE 3 DE LA FIA POUR FABRICANTS DE MOTEURS	4	32	SECURITE GENERALE	15-17
8	EX AEQUO	4	33	SEANCES D'ESSAIS	17-18
9	ASSURANCE	4	34	ARRET DES ESSAIS	18
10	DELEGUES FIA	4-5	35	CONFERENCES DE PRESSE	18
11	OFFICIELS	5	36	LA GRILLE	19
12	ENGAGEMENTS	5-6	37	REUNIONS	19-20
13	LAISSEZ-PASSER	6	38	PROCEDURE DE DEPART	20-22
14	INSTRUCTIONS ET COMMUNICATIONS AUX CONCURRENTS	6	39	LA COURSE	22
15	INCIDENTS	6-7	40	VOITURE DE SECURITE	23-25
16	RECLAMATIONS ET APPELS	7-8	41	SUSPENSION DE LA COURSE	25-26
17	SANCTIONS	8	42	REPRISE DE LA COURSE	26-27
18	CHANGEMENTS DE PILOTE	8	43	ARRIVEE	27
19	CONDUITE	8	44	PARC FERME	27
20	NUMEROS DE COURSE ET NOM DU PILOTE	9	45	CLASSEMENT	27-28
21	PROMOTION	9	46	CEREMONIE DE PODIUM	28
22	NOMBRE DE VOITURES PARTICIPANTES	9	47	PRIX	28
23	VOITURES ADMISSIBLES	9-10	48	REMISE DES PRIX	28
24	CARBURANT ET RAVITAILLEMENT	10	49	PUBLICITE ET DROITS	28-29
25	ENTREE DES STANDS, VOIE DES STANDS ET SORTIE DES STANDS	10-12	50	PRINCIPAUX OFFICIELS	29
			51	ASN	29
			52	ORGANISATEUR	29

La FIA organise la Coupe Intercontinentale de Formule 3 qui est la propriété de la FIA et comprend deux titres, un pour pilotes et un pour fabricants de moteurs. Toutes les parties concernées (FIA, ASN, organisateurs, concurrents et circuit) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant la Coupe.

Les articles des Prescriptions Générales applicables à la Coupe Intercontinentale de Formule 3 de la FIA ont été inclus dans le présent règlement.

L'Associação Geral de Automovel de Macau-China organise le Grand Prix de Macao 2013 qui est la propriété de la "Comissão do Grande Prémio de Macau" (Comité du Grand Prix de Macao) et comprend (environ) sept courses pour différentes catégories.

Toutes les parties concernées (ASN, organisateurs, concurrents et circuit) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant l'Épreuve.

En cas de différend, seul le Collège des Commissaires Sportifs est qualifié pour prendre une décision (CSI - Article 141).

1) REGLEMENT

- 1.1 Le texte final du présent Règlement Sportif sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du Règlement Sportif.

Les Commissaires Sportifs statueront sur toute clarification, interprétation ou arbitrage de toute règle, exigence ou réglementation non couverte par les Prescriptions Générales, les Règlements Spécifiques, le Code Sportif et le Règlement Technique de la FIA.

2) OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Tous les pilotes, concurrents et officiels participant à l'Epreuve s'engagent, en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions telles que complétées ou modifiées du Code Sportif International de la FIA (le Code), le Règlement Technique de Formule 3 2013 (le Règlement Technique), les Bulletins officiels de la FIA et le présent Règlement Sportif.

3) CONDITIONS GENERALES

- 3.1 Il incombe aux concurrents de veiller à ce que toutes les personnes concernées par leur engagement observent toutes les dispositions du Code, du Règlement Technique et du Règlement Sportif. Si un concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à l'Epreuve, il doit désigner son représentant par écrit. La personne chargée, à tout moment d'une Epreuve, d'une voiture engagée est tenue conjointement et solidairement avec le concurrent de veiller à ce que les dispositions soient observées.
- 3.2 Les concurrents doivent s'assurer que leurs voitures correspondent aux conditions de conformité et de sécurité pendant toutes les séances d'essais et la course.
- 3.3 La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.
- 3.4 a) Toutes les personnes concernées de quelque façon que ce soit par une voiture engagée ou se trouvant pour toute autre raison dans le paddock, les stands, la voie des stands ou sur la piste, doivent porter à tout moment un laissez-passer approprié.
- b) Le concurrent déclarera que, pour autant qu'il sache, son/ses pilote(s) possède(nt) le niveau de compétence requis pour une Epreuve du type auquel a trait l'engagement, que si son/ses pilote(s) souffre(nt) au moment de l'Epreuve d'un handicap quel qu'il soit, il en informera les Commissaires Sportifs avant que le(s) pilote(s) ne conduise(nt) sur la piste, que le véhicule engagé est approprié à l'Epreuve et en bon état de marche, compte tenu de la piste et de la vitesse qui sera atteinte, et que lui-même, son/ses pilote(s) et les membres des équipes utilisent la piste et ses installations entièrement à leurs propres risques.

4) CONCURRENTS ET PILOTES ADMISSIBLES

- 4.1 Tous les pilotes et concurrents doivent être titulaires de licences FIA en cours de validité et, si nécessaire, des autorisations délivrées par leur ASN. Les pilotes doivent également être en possession d'un certificat médical d'aptitude valable. Ce dernier figurera sur la licence de compétition ou sera joint en annexe.

Tous les documents doivent être présentés lors de l'Epreuve.

L'Epreuve se fera sur invitation, la priorité étant accordée aux pilotes ayant obtenu les meilleures places au Championnat d'Europe de Formule 3 de la FIA 2013 et aux Championnats nationaux de Formule 3 organisés selon le Règlement Technique de la FIA 2013.

5) EPREUVE

- 5.1 L'Epreuve inclura tous les essais et les courses.

5.2 L'Epreuve aura le statut d'épreuve internationale.

5.3 Il y aura deux courses :

Course 1 : Une course de qualification pour le Grand Prix de Macao disputée sur 10 tours.

Course 2 : Le Grand Prix de Macao disputé sur 15 tours.

Les courses, depuis le signal de départ indiqué à l'Article 38.10 jusqu'au drapeau à damier, auront une distance de 61,17 km et de 91,755 km respectivement. Chaque tour aura une longueur de 6,2 km (3,8 milles) et sera disputé dans le sens des aiguilles d'une montre.

5.4 L'Epreuve aura lieu à Macao les 13-17 novembre 2013.

Le Comité du Grand Prix de Macao se réserve le droit de reporter, abandonner ou annuler l'Epreuve en tout ou en partie. En cas d'abandon, d'annulation ou de report de plus de 48 heures, le Concurrent n'aura aucun droit de réclamation contre les Promoteurs ou le Comité du Grand Prix de Macao eu égard à tout prix en espèces ou perte encourue ou pouvant être encourue de ce fait.

6) COUPE INTERCONTINENTALE DE FORMULE 3 DE LA FIA POUR PILOTES

6.1 Le prix pour la Coupe Intercontinentale de Formule 3 de la FIA sera décerné au pilote ayant achevé la Course 2 dans le temps le plus bref après avoir complété le nombre de tours maximum possible dans cette course. Dans le cas où la Course 2 ne pourrait pas avoir lieu, le prix sera remis au vainqueur de la Course 1 le 16 novembre 2013.

7) TROPHEE INTERCONTINENTAL DE FORMULE 3 DE LA FIA POUR FABRICANTS DE MOTEURS

7.1 Le prix pour le Trophée Intercontinental de Formule 3 de la FIA pour Fabricants de Moteurs sera décerné au fabricant ayant fourni le moteur au vainqueur de la Coupe Intercontinentale de Formule 3 de la FIA pour Pilotes.

8) EX ÆQUO

8.1 Les prix attribués aux positions des concurrents arrivés ex æquo seront additionnés et partagés de façon égale.

9) ASSURANCE

9.1 Le promoteur de l'Epreuve devra s'assurer 90 jours avant l'Epreuve que tous les concurrents, leur personnel, sponsors, agents et pilotes sont couverts par une assurance au tiers.

9.2 Le promoteur doit envoyer à la FIA avant l'Epreuve le détail des risques couverts par la police d'assurance qui doit être conforme aux lois nationales en vigueur.

9.3 L'assurance au tiers souscrite par le promoteur viendra compléter, sans y porter atteinte, les polices d'assurance personnelles détenues par un concurrent ou par tout participant à l'Epreuve. Les pilotes participant à l'Epreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

9.4 Cette police d'assurance sera tenue à la disposition des concurrents pour examen.

10) DÉLÉGUÉS FIA

10.1 La FIA désignera les délégués suivants :

a) Délégué Technique,

b) Analyste logiciel.

Et pourra désigner :

c) Un représentant du Président de la FIA,

d) Un Observateur,

e) Un Délégué Médical.

10.2 Le rôle des délégués de la FIA est d'assister dans leurs fonctions les officiels de l'Epreuve, de veiller dans leur champ de compétence à ce que tous les règlements régissant l'Epreuve soient intégralement respectés, de formuler les remarques qu'ils jugeraient nécessaires et de dresser tout rapport requis par la FIA concernant l'Epreuve.

10.3 Le Délégué Technique désigné par la FIA sera responsable des vérifications techniques et aura pleine autorité sur les commissaires techniques nationaux.

11) OFFICIELS

11.1 Les officiels suivants seront désignés par l'ASN :

- a) Trois Commissaires Sportifs dont un doit être un commissaire sportif national.
- b) Le Directeur d'Epreuve.
- c) Le Directeur de Course.

11.2 Le Directeur d'Epreuve, le Directeur de Course, le Délégué Technique et les Commissaires Sportifs doivent être présents sur l'Epreuve à partir de 10h00 à la date des vérifications techniques préliminaires.

11.3 Le Directeur d'Epreuve doit être en contact radio avec le Directeur de Course et le Président du Collège des Commissaires Sportifs à tout moment lorsque les voitures sont autorisées à rouler sur la piste. En outre, le Directeur de Course devra se tenir à la direction de course et être en contact radio avec tous les postes de commissaires de piste.

11.4 Le Directeur de Course travaillera en liaison permanente avec le Directeur de l'Epreuve. Le Directeur de l'Epreuve disposera des pleins pouvoirs pour les questions suivantes et le Directeur de Course ne pourra donner des ordres s'y rapportant qu'avec l'accord exprès du Directeur de l'Epreuve :

- a) contrôler le déroulement des essais et de la course, le respect de l'horaire et, s'il le juge nécessaire, émettre toute proposition aux Commissaires Sportifs pour modifier les horaires conformément au Code et au Règlement Sportif,
- b) arrêter toute voiture conformément au Code et au Règlement Sportif,
- c) arrêter le déroulement des essais ou suspendre la course conformément au Règlement Sportif s'il estime leur poursuite dangereuse et assurer que le nouveau départ s'effectue conformément à la procédure,
- d) la procédure de départ,
- e) l'utilisation de la voiture de sécurité.

12) ENGAGEMENTS

12.1 Tous les engagements doivent être soumis au plus tard le 30 septembre 2013.

Les organisateurs ont le droit de refuser tout engagement s'ils le jugent contraire à l'intérêt bien compris de l'Epreuve.

Les engagements doivent être envoyés à :

Motor Race Consultants Ltd
Pinelands
Glenwood
Dorking
Surrey RH5 4BY
Royaume-Uni

E-mail : barrybland@mrcuk.org.uk

Les actes de candidature devront comprendre :

- a) Un bulletin d'engagement officiel, signé, qui contiendra la confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à l'Epreuve, a lu et compris le Code, les Règlements Technique et Sportif, et s'engage à les observer,
- b) le nom de l'équipe et du concurrent,
- c) la marque et le modèle de la/des voiture(s),
- d) le nom du/des pilotes,
- e) des photos haute résolution, libres de droits d'auteur, envoyées par e-mail, du/des pilote(s) et une biographie du/des pilote(s).
- f) le nom du fabricant du moteur.

13) LAISSEZ-PASSER

- 13.1** Dix laissez-passer par voiture seront délivrés donnant accès à la voie des stands et aux garages, dont trois donnant accès à la zone de signalisation.

14) INSTRUCTIONS ET COMMUNICATIONS AUX CONCURRENTS

- 14.1** Les Commissaires Sportifs ou le Directeur d'Epreuve peuvent donner des instructions aux concurrents au moyen de circulaires spéciales conformément au Code. Ces circulaires seront distribuées à tous les concurrents qui devront en accuser réception.
- 14.2** Tous classements et résultats des essais et de la course ainsi que toutes décisions des officiels seront affichés sur le tableau officiel d'affichage situé au rez-de-chaussée de la Tour de la Direction de Course.
- 14.3** Toute décision ou communication concernant un concurrent particulier devrait lui être communiquée par écrit dans les vingt-cinq minutes suivant cette décision et il devra en accuser réception.

15) INCIDENTS

- 15.1** Un "incident" s'entend d'un fait ou d'une série de faits impliquant un ou plusieurs pilotes, ou de toute action d'un pilote, qui est rapporté(e) aux Commissaires Sportifs par le Directeur d'Epreuve (ou noté(e) par les Commissaires Sportifs et faisant par la suite l'objet d'une enquête), et qui :
- a) a nécessité la suspension d'une course en application de l'Article 41 ;
 - b) a violé le présent Règlement Sportif ou le Code ;
 - c) a fait prendre un faux départ à une ou plusieurs voitures ;
 - d) a causé une collision évitable ;
 - e) a fait quitter la piste à un pilote ;
 - f) a illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime par un pilote ;
 - g) a illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.
 - h) A moins qu'il ne soit totalement clair qu'un pilote est à l'origine d'un des cas susmentionnés, tout incident impliquant plus d'une voiture fera généralement l'objet d'une enquête après la course.
- 15.2**
- a) Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider, sur rapport ou demande du Directeur d'Epreuve ou du Directeur de Course, si un ou des pilote(s) mêlé(s) à un incident doit(vent) être pénalisé(s).
 - b) Si un pilote est impliqué dans une collision ou un incident (voir Article 15.1) et que son équipe en a été informée par les Commissaires Sportifs dans les 25 minutes suivant la fin de la course, il ne peut quitter le circuit sans leur consentement.

15.3 Les Commissaires Sportifs pourront infliger les pénalités suivantes à tout pilote impliqué dans un incident :

- a) Une pénalité de passage par la voie des stands. Le pilote devra entrer dans la voie des stands puis reprendre la course sans s'arrêter.
- b) Une pénalité en temps de 10 secondes. Le pilote devra entrer dans la voie des stands, s'arrêter à son stand pendant au moins dix secondes et ensuite reprendre la course.

Toutefois, si une des deux pénalités a) ou b) ci-dessus doit être infligée au cours des cinq derniers tours, ou après la fin d'une course, l'Article 15.4b) ci-dessous ne s'appliquera pas et 20 secondes seront ajoutées au temps de course écoulé du pilote concerné dans le cas a) ci-dessus et 30 secondes dans le cas b).

- c) Une pénalité en temps.
- d) Un blâme.
- e) L'exclusion des résultats.

15.4 Au cas où les Commissaires Sportifs décideraient d'imposer une des pénalités prévues à l'Article 15.3 a) ou b), la procédure suivante sera appliquée :

- a) Les Commissaires Sportifs notifieront par écrit au concurrent concerné la pénalité en temps qui lui a été imposée et s'assureront que cette information est également affichée sur les moniteurs de chronométrage, lorsque possible.
- b) A partir du moment où la décision des Commissaires Sportifs est notifiée sur les moniteurs de chronométrage, le pilote concerné ne peut franchir la Ligne sur la piste plus de deux fois avant d'entrer dans la voie des stands et, dans le cas d'une pénalité relevant de l'Article 15.3b), de se rendre à son garage où il devra rester pendant la durée de la pénalité en temps.

Toutefois, sauf si le pilote se trouvait déjà à l'entrée des stands pour effectuer sa pénalité, il ne pourra pas l'effectuer après le déploiement de la voiture de sécurité. Le nombre de fois que le pilote franchit la Ligne derrière la voiture de sécurité sera ajouté au nombre de fois maximum qu'il peut franchir la Ligne sur la piste.

Tant que la voiture sera immobilisée dans la voie des stands en raison de la pénalité en temps, il ne pourra y être effectué aucun travail. Toutefois, en cas d'arrêt du moteur, celui-ci pourra être redémarré une fois écoulée la pénalité en temps.

- c) Une fois écoulée la pénalité en temps, le pilote pourra rejoindre la course.
- d) Tout non-respect ou toute violation de l'Article 15.4b) ou c) pourra entraîner l'exclusion de la voiture.

15.5 Aucune décision prise ou pénalité imposée conformément à l'Article 15 ne pourra restreindre l'effet des Articles 160 et 161 du Code.

16) RECLAMATIONS ET APPELS

16.1 Les réclamations devront être formulées conformément au Code et accompagnées d'un droit en espèces de 1000 US\$ (mille dollars américains) ou son équivalent en monnaie locale.

16.2 Les appels devront être interjetés conformément au Code Sportif International. Une caution d'appel en espèces d'un montant de 6000 US\$ (six mille dollars américains) ou son équivalent en monnaie locale devra être versée.

16.3 Les appels ne peuvent être formulés contre une décision concernant ce qui suit :

- a) Pénalités infligées aux termes des Articles 15.3 a), b), c) ou d), y compris celles infligées durant les cinq derniers tours ou après la fin de la course.
- b) Toute pénalité infligée aux termes de l'Article 33.6.
- c) Toute décision prise par les Commissaires Sportifs en relation avec l'Article 36.4.

d) Toute pénalité infligée aux termes des Articles 38.5 ou 42.3.

17) SANCTIONS

17.1 Les Commissaires Sportifs peuvent infliger les pénalités expressément prévues par le présent Règlement Sportif en plus ou à la place de toute autre pénalité dont ils disposent en vertu du Code.

18) CHANGEMENTS DE PILOTE

18.1 Les changements de pilote après le 30 septembre 2012 ne seront autorisés qu'en accord avec les organisateurs.

Un changement de pilote après la publication du programme requerra le consentement des Commissaires Sportifs.

18.2 Un pilote de réserve peut être désigné par l'organisateur.

19) CONDUITE

19.1 a) Le pilote doit conduire la voiture seul et sans aide.

b) Les pilotes ne sont pas autorisés à participer à tout essai, qualification ou course supplémentaire dans le cadre de l'Epreuve. Aux fins du présent Article, l'Epreuve inclura toutes les activités en piste ayant lieu durant le week-end avant le 60^{ème} Grand Prix de Macao.

19.2 Les pilotes doivent utiliser la piste à tout moment. Afin de dissiper tout doute, les lignes blanches définissant les bords de la piste sont considérées comme faisant partie de la piste mais pas les bordures.

Un pilote sera considéré comme ayant quitté la piste si aucune partie de sa voiture ne demeure en contact avec la piste.

Si une voiture quitte la piste, le pilote peut rejoindre la course. Toutefois, ceci ne peut se faire que dans le respect de la sécurité et sans tirer un avantage quel qu'il soit.

Un pilote ne peut délibérément quitter la piste sans raison justifiable.

19.3 Un seul changement de direction pour défendre une position est autorisé. Tout pilote revenant vers la trajectoire de course, après avoir défendu sa position hors trajectoire, devrait laisser au moins une largeur de voiture entre sa propre voiture et le bord de la piste à l'approche du virage.

19.4 Tout pilote défendant sa position sur une ligne droite, et avant une zone de freinage, peut utiliser toute la largeur de la piste lors de sa première manœuvre, à condition qu'aucune partie importante de la voiture qui tente de le dépasser ne se trouve à côté de sa voiture. Tandis qu'il se défend de la sorte, le pilote ne peut quitter la piste sans raison justifiable.

Afin de dissiper tout doute, toute partie de l'aile avant de la voiture qui tente de dépasser se trouvant à côté de la roue arrière de la voiture qui roule devant sera considérée comme une "partie importante".

19.5 Des manœuvres susceptibles de gêner les autres pilotes, telles qu'entraîner volontairement un véhicule au-delà du bord de la piste ou procéder à tout autre changement anormal de direction, sont interdites.

19.6 Dès qu'une voiture est rejointe par une autre voiture qui est sur le point de lui prendre un tour durant la course, le pilote doit permettre au pilote plus rapide de le dépasser à la première occasion possible. Si le pilote du véhicule rejoint ne permet pas au pilote plus rapide de le dépasser, des drapeaux bleus agités lui seront présentés pour le prévenir qu'il doit laisser passer le pilote qui le suit.

20) NUMEROS DE COURSE ET NOM DU PILOTE

- 20.1 a) Chaque voiture doit porter le numéro de course de son pilote tel qu'il a été publié par les organisateurs. Le panneau avec le numéro, tel que fourni par les organisateurs, ne peut être modifié sans leur approbation et doit être placé sur le nez de la voiture et sur les dérives latérales de l'aileron arrière qui ne doivent comporter aucune autre identification, sauf disposition particulière des organisateurs.
- b) Chaque concurrent doit afficher le nom du pilote et son drapeau sur la carrosserie, à l'extérieur de l'habitacle ou sur le casque du pilote. Ceux-ci doivent être clairement lisibles.

21) PROMOTION

- 21.1 Les pilotes doivent prendre part à toutes les activités promotionnelles requises par les organisateurs telles que séances d'autographes, remise de prix, conférences de presse, bains de foule dans la voie des stands et parades avant la course et ce, en sus de l'Article 35.

Les pilotes, concurrents et constructeurs autorisent les organisateurs à faire usage de leur nom, des images et images de voitures de course pour toute activité de promotion, publicité et relations publiques liée à la promotion de l'Epreuve et au Grand Prix de Macao.

L'utilisation du logo des organisateurs par les concurrents, les constructeurs et les pilotes ou leurs agents ou représentants est interdite sauf autorisation préalable écrite des organisateurs.

22) NOMBRE DE VOITURES PARTICIPANTES

- 22.1 Le nombre maximum de voitures invitées et autorisées à prendre le départ de chaque course est limité à 28.

23) VOITURES ADMISSIBLES

- 23.1 A l'exception du moteur et des rapports de boîte de vitesses (voir Articles 23.2 et 23.4 ci-après), l'Epreuve est réservée aux voitures conformes dans leur intégralité au Règlement Technique de Formule 3 de la FIA 2013 et utilisant du carburant contrôlé et des pneus tels que fournis par les organisateurs. Ces derniers se réservent le droit d'introduire des classes supplémentaires si nécessaire, auquel cas un addendum au présent Règlement Sportif sera publié pour clarifier les exigences techniques relatives à ces classes.

- 23.2 Seuls les moteurs conformes au Règlement Technique de Formule 3 de la FIA 2012 pourront être utilisés durant l'Epreuve.

- 23.3 Conformément aux Articles 5.6.3 et 5.6.4 du Règlement Technique, les silencieux et convertisseurs catalytiques ne sont pas requis. Un seul moteur peut être utilisé par chaque pilote durant toutes les séances d'essais et la course. S'il devait s'avérer nécessaire pour un pilote d'utiliser un autre moteur, il reculera de dix places sur la grille de départ de la première course chaque fois qu'un moteur est utilisé. Toutefois, si un changement de moteur devait avoir lieu après la séance d'essais qualificatifs finale, il sera demandé aux pilotes concernés de prendre le départ de la première course depuis le fond de la grille. Si plusieurs voitures sont concernées, elles se placeront au fond de la grille de départ dans l'ordre à l'issue des qualifications. Si un changement de moteur est effectué après la première course, il sera demandé aux pilotes concernés de prendre le départ de la seconde course depuis le fond de la grille. Si plusieurs voitures sont concernées, elles se placeront au fond de la grille de départ dans l'ordre à l'issue des qualifications.

Le Délégué Technique de la FIA apposera des plombages sur chaque moteur afin de veiller à ce qu'aucune partie mobile importante ne puisse être reconstruite ou remplacée. Les équipes devront prévoir les emplacements nécessaires (trous percés) pour les scellés du moteur.

Excepté le simple remplacement d'un moteur par un autre, un changement sera considéré comme ayant eu lieu si un quelconque plombage de la FIA est endommagé ou enlevé du moteur d'origine après qu'il a été utilisé pour la première fois lors de toute séance d'essai. Toutefois, une exception peut être faite à ce qui précède dans le seul but de changer un carter

de moteur endommagé lors d'un accident, un tel changement étant effectué sous la supervision du Délégué Technique.

Un moteur sera considéré comme ayant été utilisé une fois que le transpondeur de chronométrage de la voiture aura indiqué qu'elle a quitté la voie des stands.

- 23.4 Outre les rapports de boîte de vitesses indiqués à l'Article 9.2.2 du Règlement Technique, les voitures pourront également être équipées d'une paire de rapports de boîte de vitesses 28/24.
- 23.5 L'enregistreur de données d'accidents (ADR) approuvé doit être installé sur la voiture et être en état de marche.

24) CARBURANT ET RAVITAILLEMENT

- 24.1 Il doit être possible de prélever d'une voiture un échantillon de carburant de 1,0 kg à tout moment durant l'Epreuve.
- 24.2 Seul le carburant contrôlé tel que fourni par les organisateurs pourra être utilisé pendant l'Epreuve. La spécification du carburant sera communiquée aux concurrents à l'avance. Toute modification de la spécification du carburant fourni par les organisateurs pourra entraîner l'exclusion de l'Epreuve.
- 24.3 Aucun ravitaillement n'est autorisé pendant une séance d'essais, la course ou à tout moment avant l'achèvement des vérifications techniques post-qualification ou post-course. Le ravitaillement dans les stands n'est autorisé qu'à l'aide de l'équipement conforme au règlement de sécurité de la FIA et tous les préposés au ravitaillement doivent porter des combinaisons, gants, cagoules et chaussures ignifugés.
- 24.4 a) Trois échantillons de 200 ml seront prélevés lors de l'Epreuve, scellés et étiquetés. L'un d'eux sera envoyé pour analyse à la *Macau University of Science and Technology Foundation – Racing Laboratory*, un autre sera conservé par le concurrent et le dernier conservé par la FIA.
- b) Le *Racing Laboratory* vérifiera la conformité des échantillons de carburant prélevés lors du Grand Prix de Macao par une technique de chromatographie en phase gazeuse qui comparera l'échantillon prélevé avec le carburant approuvé pour le Grand Prix de Macao. Les échantillons qui diffèrent du carburant approuvé d'une manière compatible avec une perte de vapeurs seront considérés conformes. Toutefois, la FIA se réserve le droit de soumettre l'échantillon de carburant à d'autres tests dans un laboratoire agréé par la FIA.
- c) Les surfaces des pics de chromatographie en phase gazeuse de l'échantillon seront comparées à celles du carburant de référence. Pour toute surface de pics donnée, tout dépassement supérieur à 12 % (par rapport aux surfaces de pics adjacentes) ou toute quantité absolue supérieure à 0,1 % pour des composés présents à des concentrations inférieures à 0,8 %, sera jugé(e) non conforme.
- d) Si un pic absent dans le carburant de référence correspondant est détecté dans l'échantillon prélevé et que sa surface de pics représente plus de 0,10 % des surfaces de pics additionnées du carburant, ce dernier sera jugé non conforme.
- e) Si le premier échantillon donne un résultat qui indique que le carburant n'est pas conforme à l'échantillon maître de référence, le concurrent sera informé et pourra faire tester son échantillon scellé dans un laboratoire agréé par la FIA en sa présence.
- f) Si les deux échantillons sont jugés non conformes, les résultats seront communiqués aux Commissaires Sportifs.

25) ENTREE DES STANDS, VOIE DES STANDS ET SORTIE DES STANDS

- 25.1 La section de piste entre la première ligne de la voiture de sécurité et le début de la voie des stands sera appelée l'"entrée des stands".

- 25.2** La section de piste entre la fin de la voie des stands et la seconde ligne de la voiture de sécurité sera appelée la "sortie des stands".
- 25.3** La voie des stands sera divisée en deux voies. La voie la plus rapprochée du mur des stands sera appelée "la voie rapide", la voie la plus proche des stands sera appelée "la voie intérieure".
- Excepté lorsque les voitures se trouvent à la sortie de la voie des stands, dans le cadre des Articles 38.2 et 41.5, la voie intérieure est la seule zone où il soit permis de travailler sur une voiture. Toutefois, aucune intervention ne pourra être effectuée dans la voie rapide si elle est susceptible de gêner d'autres voitures essayant de quitter la voie des stands.
- 25.4** Sauf si une voiture est poussée sur la grille à tout moment lors de la procédure de départ, les voitures ne pourront être conduites que depuis le garage attribué à l'équipe jusqu'à la sortie des stands.
- Toutes les voitures conduites à la fin de la voie des stands avant le départ ou le nouveau départ d'une séance d'essais, ou toutes les voitures auxquelles il a été demandé de s'arrêter à la sortie des stands durant une période d'intervention de la voiture de sécurité, doivent former une file dans la voie rapide et partir dans l'ordre dans lequel elles sont arrivées dans cette voie à moins qu'une autre voiture ne soit excessivement retardée.
- 25.5** Tout pilote tenu de prendre le départ de la course depuis la voie des stands ne pourra pas conduire sa voiture depuis le garage attribué à son équipe tant que le signal des 10 minutes n'aura pas été donné et devra s'arrêter dans la file dans la voie rapide. Dans ces circonstances, des interventions sur les voitures dans la voie rapide seront autorisées mais ces dernières se limiteront :
- a) au démarrage du moteur et à toute préparation qui y serait directement liée ;
 - b) à l'installation ou à l'enlèvement de dispositifs de refroidissement ou d'appareils de chauffage autorisés ;
 - c) aux modifications effectuées pour le confort du pilote ;
 - d) au changement de roues s'il y a un changement de conditions climatiques.
- Lorsque les voitures sont autorisées à quitter la voie des stands, elles doivent le faire dans l'ordre établi à l'Article 36 à moins qu'une autre voiture ne soit excessivement retardée. Les pilotes doivent se conformer en permanence aux directives des commissaires de piste.
- 25.6** En dehors du séchage, du balayage ou de la gomme déposée au moment où les voitures quittent leur emplacement dans les stands, les concurrents ne sont pas autorisés à essayer de renforcer l'adhérence du revêtement de la voie des stands à moins qu'un problème ne soit clairement apparu et qu'il ait été résolu avec l'accord du Délégué Sécurité ou du Directeur d'Epreuve de la FIA.
- 25.7** A aucun endroit les concurrents ne doivent peindre de lignes sur la voie des stands.
- 25.8** Excepté ce qui est précisé à l'Article 25.5 ci-dessus, aucun équipement ne peut être laissé sur la voie rapide. Une voiture ne pourra entrer dans la voie rapide ou y rester que si son pilote est assis derrière son volant dans la position normale de conduite, même si la voiture est poussée.
- 25.9** Le personnel des équipes n'est admis sur la voie des stands qu'immédiatement avant de devoir intervenir sur une voiture, et il doit évacuer la voie des stands dès que possible.
- 25.10** Il incombe au concurrent de libérer sa voiture après un arrêt aux stands, uniquement lorsqu'il peut le faire en sécurité.
- 25.11** Démarrer un moteur avec un dispositif externe sera considéré comme une intervention sur la voiture, par conséquent ce travail ne sera pas autorisé dans la voie rapide des stands.
- 25.12** Les voitures ne peuvent entrer dans la voie rapide des stands tant que la sortie des stands est ouverte au départ ou nouveau départ de chaque séance d'essais ou de qualification. De plus, aucune voiture ne peut être déplacée dans la voie lente à un endroit qui soit plus proche de la sortie des stands que le garage attribué à l'équipe concernée.

- 25.13** Toutes les portes des garages de la voie des stands doivent rester ouvertes pendant toutes les séances d'essais et de qualification F3.
- 25.14** Dans des circonstances exceptionnelles, le Directeur d'Epreuve pourra demander que l'entrée des stands soit fermée pendant la course pour des raisons de sécurité. Durant ces périodes, les pilotes ne pourront entrer dans la voie des stands que si des réparations essentielles et totalement évidentes doivent être effectuées sur la voiture.

26) VERIFICATIONS SPORTIVES

- 26.1** Pendant les vérifications techniques préliminaires, et en permanence pendant l'Epreuve, tous les concurrents doivent être en possession de tous les documents requis à l'Article 4.1 ci-dessus en plus du passeport technique de la voiture.
- 26.2** A moins qu'une dérogation ne soit accordée par les Commissaires Sportifs, les concurrents qui ne respectent pas les délais ne seront pas autorisés à participer à l'Epreuve.
- 26.3**
- a) Les organisateurs peuvent exiger des concurrents qu'ils installent un Module électronique d'auto-identification à des fins de chronométrage, dont l'emplacement exact sera précisé avant les courses. Ces modules devront être en place et activés pendant toutes les séances d'essais et les courses.
 - b) Un nouveau patin (5mm) doit être monté sur la voiture et présenté aux commissaires techniques de l'Epreuve ; il sera scellé par le Délégué Technique et aura à tout moment une épaisseur minimale de 2 mm, y compris durant les vérifications techniques post-course.

27) VERIFICATIONS TECHNIQUES

- 27.1**
- a) Les vérifications techniques préliminaires de la voiture auront lieu dans le garage attribué à chaque concurrent ; le passeport technique de la voiture devra être fourni au même moment.
 - b) Afin que les commissaires techniques aient l'accès requis, toutes les portes des garages de la voie des stands doivent être laissées ouvertes pendant toutes les séances d'essais et de qualification de Formule 3.
- 27.2** Les numéros de course et toute publicité officielle doivent se trouver sur la voiture pour inspection lors des vérifications techniques.
- 27.3** Aucune voiture ne pourra prendre part à une Epreuve tant qu'elle n'aura pas été approuvée par les commissaires techniques.
- 27.4** Les commissaires techniques peuvent :
- a) vérifier la conformité d'une voiture ou d'un concurrent à tout moment d'une Epreuve ;
 - b) exiger qu'une voiture soit démontée par le concurrent pour s'assurer que les conditions d'admission ou de conformité sont pleinement respectées ;
 - c) demander à un concurrent de payer les frais raisonnables résultant de l'exercice des droits mentionnés dans cet Article ;
 - d) demander à un concurrent de fournir tel échantillon ou telle pièce qu'ils pourraient juger nécessaire.
- 27.5** Toute voiture qui, après avoir été approuvée par les commissaires techniques, serait démontée ou modifiée de telle manière que cela puisse affecter sa sécurité ou mettre en question sa conformité ou qui aurait été engagée dans un accident avec des conséquences similaires, doit être présentée de nouveau aux commissaires techniques pour approbation.
- 27.6** Le Directeur d'Epreuve ou le Directeur de Course peut demander que toute voiture impliquée dans un accident soit arrêtée et contrôlée.

- 27.7 Après chaque course et toutes les séances d'essais qualificatifs, au moins cinq voitures classées seront sélectionnées et devront subir des vérifications techniques complètes. Toutes les autres voitures seront gardées en conditions de Parc Fermé dans le garage attribué aux équipes jusqu'à ce qu'elles soient libérées par le Délégué Technique.
- 27.8 Les contrôles et vérifications techniques seront effectués par des officiels dûment désignés qui seront également responsables du fonctionnement du Parc Fermé et qui sont seuls autorisés à donner des instructions aux concurrents.
- 27.9 Les Commissaires Sportifs publieront les conclusions des commissaires techniques à chaque vérification des voitures pendant l'Epreuve. Ces résultats ne comprendront pas de données chiffrées particulières sauf lorsqu'une voiture sera jugée non conforme au Règlement Technique.
- 27.10 Tous les concurrents doivent déclarer l'utilisation de radios et leurs fréquences aux organisateurs et obtenir les autorisations et permis nécessaires avant de les utiliser. Toute infraction pourra entraîner la confiscation de l'équipement pour la durée de l'Epreuve.

28) LIMITATION DES PNEUMATIQUES DURANT L'ÉPREUVE

- 28.1 a) Seuls les pneumatiques fournis par le fournisseur désigné par les organisateurs pourront être utilisés. Toute modification ou traitement incluant découpe, sculpture, application d'eau, solvants ou attendrisseurs, utilisation de dispositifs de retenue de la chaleur (et/ou refroidissement) ou pré-chauffage/refroidissement est interdit. Ceci s'applique aux pneus pluie et aux pneus pour temps sec.
- b) Le même pilote ne peut utiliser au total plus de sept pneus avant et sept pneus arrière pour temps sec et trois trains de pneus pluie pendant toute la durée de l'Epreuve.
- c) A l'exception des courses, les pneus pluie ne pourront être utilisés que lorsque la piste aura été déclarée humide par le Directeur d'Epreuve, à la suite de quoi les pneus pluie ou pour temps sec pourront être utilisés pour le restant de la séance concernée.
- d) Un concurrent souhaitant remplacer un pneu non utilisé déjà marqué par un autre identique non utilisé devra présenter les deux pneus au Délégué Technique de la FIA.
- e) Si un code à barres approuvé par la FIA n'est pas utilisé sur le flanc externe de chaque pneu ou, à la demande du concurrent sur les deux flancs, les commissaires techniques peindront le numéro de course du pilote ainsi qu'une lettre caractérisant l'Epreuve.
- f) En cas de force majeure, le Délégué Technique peut remplacer les pneus endommagés suite aux qualifications.
- g) Les organisateurs se réservent le droit d'appliquer des conditions de Parc Fermé pour les pneus à tout moment, dont les détails seront publiés dans un bulletin distinct des Commissaires Sportifs.
- h) L'utilisation de pneus sans l'identification appropriée pourra entraîner une pénalité de recul de places sur la grille ou l'exclusion de la course.
- i) Les pneus ne pourront être gonflés qu'à l'air ou à l'azote.
- j) Tous les pneus, lorsqu'ils sont sous le contrôle d'une équipe, doivent demeurer en permanence visibles à l'intérieur du garage attribué à l'équipe.
- 28.2 Les commissaires techniques désignés pour le marquage superviseront les changements de pneus dans les stands. Les voitures ne seront pas arrêtées pour un contrôle des pneus à la sortie des stands.

29) PESAGE

- 29.1 a) Lors de chaque séance de qualification, les voitures seront pesées comme suit :
- i) A l'entrée des stands, l'organisateur prévoira une surface plane horizontale mesurant 6 m x 3 m, cette zone sera utilisée pour la procédure de pesage. Après

les essais qualificatifs, le poids des voitures pourra également être vérifié dans le Parc Fermé.

- ii) Des voitures seront sélectionnées de manière aléatoire pour être soumises à la procédure de pesage. Le Délégué Technique de la FIA informera le pilote que sa voiture a été sélectionnée pour le pesage.
 - iii) Après avoir été informé que sa voiture a été sélectionnée pour le pesage, le pilote se rendra directement dans la zone de pesage et arrêtera son moteur.
 - iv) La voiture sera ensuite pesée et les résultats communiqués au pilote par écrit.
 - v) Si la voiture ne peut arriver jusqu'à la zone de pesage par ses propres moyens, elle sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires de piste qui l'y amèneront.
 - vi) Une voiture ou un pilote ne peuvent pas quitter la zone de pesage sans l'autorisation du Délégué Technique de la FIA.
 - vii) Si une voiture s'immobilise sur le circuit et que le pilote quitte la voiture, il doit se rendre dans la zone de pesage dès son retour dans la voie des stands afin que son poids soit établi.
- b) Après la course, chaque voiture franchissant la Ligne sera pesée. Si un pilote souhaite quitter sa voiture avant qu'elle ne soit pesée, il doit demander au Délégué Technique de le peser de façon à ce que son poids puisse être ajouté à celui de la voiture. Le Délégué Technique communiquera ensuite son poids au pilote et, une fois que le pilote aura quitté le Parc Fermé, ceci sera considéré comme une acceptation implicite du poids indiqué.
 - c) Si le poids d'une voiture, relevé conformément aux points a) ou b) ci-dessus, est inférieur à celui spécifié à l'Article 4.1 du Règlement Technique, la voiture concernée pourra être exclue de l'Epreuve, sauf si l'insuffisance de poids est due à la perte accidentelle d'une pièce de la voiture.
 - d) Aucune matière ou substance solide, liquide, gazeuse ou de quelque nature que ce soit ne pourra être ajoutée à une voiture, être posée dessus ou en être retirée une fois qu'elle aura été sélectionnée pour le pesage ou qu'elle aura terminé les vérifications techniques post-course, ni pendant la procédure de pesage (sauf par un commissaire technique dans le cadre de ses activités officielles).
 - e) Seuls les commissaires techniques et les officiels pourront pénétrer dans la zone de pesage. Aucune intervention, quelle qu'elle soit, ne sera autorisée dans cette zone, à moins qu'elle n'ait été permise par ces mêmes officiels.
- 29.2** En cas d'infraction à ces dispositions relatives au pesage des voitures, les Commissaires Sportifs pourront faire reculer le pilote sur la grille d'autant de places qu'ils le jugent approprié ou l'exclure de la course.

Si un concurrent endommage les balances par négligence au point de les rendre inutilisables pour le restant de la séance d'essais, les temps d'essais qu'il aura obtenus lors de cette séance seront annulés et il sera tenu de supporter les coûts liés à toute réparation requise.

30) CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX VOITURES

- 30.1** Aucun signal de quelque type que ce soit ne peut passer entre une voiture en mouvement et toute personne connectée avec le concurrent de la voiture ou le pilote sauf à des fins de chronométrage des tours et sauf messages lisibles sur un panneau des stands, mouvements du corps effectués par le pilote et communication verbale entre un pilote et son équipe par radio.
- 30.2** Toutes les parties homologuées conformément à l'Article 2.7.1 du Règlement Technique de Formule 3 de la FIA doivent demeurer telles qu'homologuées en 2012.
- 30.3** Toutes les parties suspendues de la voiture visibles du dessous et situées à plus de 280 mm derrière l'axe des roues avant et à plus de 280 mm devant l'axe des roues arrière doivent être

utilisées exactement comme conçues et fournies par le constructeur automobile. Cette règle ne s'applique pas aux parties des rétroviseurs qui sont visibles, à condition que chacune de ces zones n'excède pas 9000 mm² lorsqu'elles sont projetées sur un plan horizontal au-dessus de la voiture.

La conception de ces pièces ne peut être modifiée durant une saison du Championnat sauf autorisation expresse de la FIA.

- 30.4 Les seuls étriers de freins autorisés sont ceux fournis par le constructeur automobile et, sauf autorisation expresse de la FIA, aucun changement ne peut être apporté à la spécification d'origine.
- 30.5 Les amortisseurs de suspension autorisés doivent demeurer tels que fournis par le constructeur automobile (Koni Series 2812). Les clapets internes et éléments tiers sont libres.
- 30.6 Pendant toute l'Epreuve, aucun cache, aucune protection ou autre installation qui, d'une manière quelconque, dissimulerait une partie de la voiture ne sera autorisé, à aucun moment, dans le paddock, les garages, la voie des stands ou sur la grille, à moins qu'il n'apparaisse clairement que ce type de protection est nécessaire pour des raisons exclusivement mécaniques (par exemple, une protection contre le feu).

Outre ce qui précède, sont expressément interdites :

- a) les protections installées sur les moteurs, les boîtes de vitesses ou les radiateurs lorsque les moteurs sont changés ou déplacés dans le garage ;
- b) les protections installées sur les ailerons de réserve lorsque ces derniers sont inutilisés et reposent sur un support dans la voie des stands ;
- c) les pièces telles que (mais pas uniquement) planchers de réserve, installations de carburant, chariots à outils, qui ne pourront faire office de paravent.

Sont autorisés :

- d) les protections posées sur les voitures ou les pièces endommagées ;
- e) les plateaux à outils transparents, de moins de 50 mm de profondeur, placés sur les ailerons arrière ;
- f) les couvertures chauffantes ou retenant la chaleur installées sur les moteurs et les boîtes de vitesses sur la grille ;
- g) les protections installées sur les voitures dans le garage de l'équipe pour la nuit ;
- h) les protections installées en cas de pluie sur les voitures dans la voie des stands ou sur la grille.

31) VOITURES DE RESERVE

- 31.1 Les voitures de réserve sont interdites. Toutefois, toute partie de la voiture (à l'exclusion de la cellule de survie) peut être changée à tout moment pendant l'Epreuve.

32) SECURITE GENERALE

- 32.1 Les instructions officielles seront transmises aux pilotes au moyen des signaux prévus par le Code. Les concurrents ne doivent pas utiliser de drapeaux semblables à ceux-ci de quelque manière que ce soit.
- 32.2 Il est strictement interdit aux pilotes de conduire leur voiture dans la direction opposée à celle de [la course](#) à moins que cette manœuvre ne soit absolument nécessaire pour éloigner la voiture d'un emplacement dangereux. Une voiture ne pourra être poussée pour être retirée d'un emplacement dangereux que dans le respect des indications données par les commissaires de piste.

- 32.3** Tout pilote ayant l'intention de quitter la piste ou de regagner son stand ou la zone du paddock en manifestera l'intention en temps utile et s'assurera qu'il pourra le faire en toute sécurité.
- 32.4** a) Pendant les essais, les qualifications et la course, les pilotes doivent utiliser seulement la piste et doivent à tout moment observer les dispositions du Code relatives à la conduite sur circuit.
b) Excepté du fait de leur conduite sur la piste, les concurrents ne sont pas autorisés à essayer de modifier l'adhérence d'une quelconque partie de la surface de la piste.
- 32.5** a) Si une voiture s'arrête sur la piste, il sera du devoir des commissaires de piste de l'enlever le plus rapidement possible de sorte que sa présence ne constitue pas un danger ou ne gêne pas d'autres concurrents. Si une assistance mécanique entraîne le retour de la voiture en piste, les Commissaires Sportifs pourront faire reculer le pilote sur la grille d'autant de places qu'ils le jugent approprié si l'incident se produit durant une séance d'essais ou les qualifications ou l'exclure de la course (excepté ce qui est précisé à l'Article 32.14(d)).
b) Un pilote qui abandonne sa voiture doit la laisser au point mort ou débrayée, avec le volant en place.
- 32.6** Des réparations ne peuvent être effectuées sur une voiture que dans le garage des stands attribué, le paddock, les stands ou sur la grille.
- 32.7** L'organisateur doit fournir au moins deux extincteurs d'une capacité de 5 kg à chaque stand et s'assurer de leur bon fonctionnement.
- 32.8** Sauf dans le cas prévu à l'Article 38.3, le ravitaillement est autorisé uniquement dans les stands. Le pilote peut rester à bord de la voiture pendant le ravitaillement mais le moteur doit être arrêté.
- 32.9** Le ravitaillement n'est pas autorisé durant les qualifications ou la course.
- 32.10** La mise à niveau des liquides est interdite après le départ de la course et ce, jusqu'aux vérifications techniques qui suivent la course. Tous les orifices destinés au remplissage d'huile doivent être conçus de manière à pouvoir être scellés par les commissaires techniques.
- 32.11** Sauf dans les cas expressément autorisés par le Code ou le présent Règlement Sportif, personne, excepté le pilote, ne peut toucher une voiture arrêtée à moins qu'elle ne se trouve dans le paddock, dans le garage attribué à l'équipe, dans la voie des stands ou sur la grille de départ.
- 32.12** Une voiture ne pourra à aucun moment effectuer une marche arrière dans la voie des stands par ses propres moyens.
- 32.13** A aucun moment une voiture ne pourra être conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes ou toute autre personne. Ceci s'appliquera que la voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des stands ou dans la voie des stands.
- 32.14** Pendant les périodes commençant cinq minutes avant et se terminant cinq minutes après chaque séance d'essais, ainsi que pendant la période comprise entre le début du tour de formation qui précède directement chaque course et le moment où la dernière voiture entre dans le Parc Fermé, personne n'est autorisé sur la piste, l'entrée ou la sortie des stands à l'exception :
- a) des commissaires de piste ou autres personnels autorisés dans l'exercice de leurs fonctions ;
b) des pilotes lorsqu'ils conduisent ou lorsqu'ils sont à pied, après en avoir préalablement reçu l'autorisation de la part d'un commissaire de piste ;

- c) du personnel des équipes poussant une voiture ou retirant le matériel de la grille après que les voitures en mesure de le faire ont quitté la grille pour effectuer le tour de formation ;
 - d) du personnel des équipes lorsqu'il aide les commissaires de piste à déplacer une voiture depuis la grille après le départ de la course ;
- 32.15** Pendant une course, le moteur ne peut être remis en marche qu'à l'aide du démarreur, sauf :
- a) dans la voie des stands ou dans le garage attribué à l'équipe où l'utilisation d'un dispositif de démarrage extérieur est autorisée, ou
 - b) aux conditions prévues à l'Article 38.12(b).
- 32.16** Les pilotes prenant part aux essais et aux courses doivent toujours porter les vêtements et le casque spécifiés dans le Code. Des casques conformes à la Norme FIA 8860-2004 ou 8860-2010 sont obligatoires.
- 32.17** Une vitesse limitée à 60 km/h sera imposée dans la voie des stands. Excepté pendant la course, tout pilote dépassant la limitation se verra infliger une amende de 50 US\$ (cinquante dollars américains) pour chaque km/h au-dessus de la limitation. Pendant la course, les Commissaires Sportifs ou le Directeur d'Epreuve pourront imposer une des pénalités prévues à l'Article 15.3 a) ou b) à tout pilote qui dépassera la limitation.
- 32.18** Si un pilote est confronté à de graves problèmes mécaniques lors d'une séance d'essais ou de la course, il doit évacuer la piste dès que cela peut être fait en sécurité.
- 32.19** Les feux arrière de la voiture doivent être allumés en permanence quand elle roule avec des pneus pluie. Il reviendra au Directeur de Course de décider si le pilote doit s'arrêter en raison d'un feu arrière défectueux. Dans le cas où la voiture serait arrêtée pour cette raison, elle pourra reprendre la course une fois l'anomalie réparée.
- 32.20** Seuls trois membres d'équipe par voiture participante (dont chacun aura reçu et devra porter une identification spéciale) sont admis dans la zone de signalisation pendant les essais et la course.
- La voie des stands est interdite aux personnes de moins de 16 ans.
- 32.21** Les animaux, sauf ceux qui pourront avoir été expressément autorisés par les organisateurs pour l'usage des services de sécurité, sont interdits sur la piste, dans la voie des stands ou dans toutes les zones réservées aux spectateurs.
- 32.22** Le Directeur d'Epreuve, le Directeur de Course ou le Délégué Médical de la FIA peuvent demander à un pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment pendant la durée d'une Epreuve, cet examen médical pourra comprendre un test antidopage (CSI – Annexe L, Chapitre II, Article 4).
- 32.23** A compter du dimanche avant la Course 2, tous les pilotes et membres des équipes pour lesquels un excès de vitesse a été constaté dans les rues utilisées pour le circuit de course, lorsque ces rues sont ouvertes à la circulation normale, seront signalés aux Commissaires Sportifs pour examen.
- 32.24** Tout non-respect des conditions générales de sécurité du Code ou du présent Règlement Sportif pourra entraîner l'exclusion de l'Epreuve de la voiture et du pilote concernés.

33) SEANCES D'ESSAIS

- 33.1** Sauf quand le présent Règlement Sportif contient des dispositions différentes, la discipline en vigueur dans la voie des stands et sur la piste ainsi que les mesures de sécurité seront les mêmes pour toutes les séances d'essais que celles en vigueur pendant la course.
- 33.2** Aucun pilote ne pourra prendre le départ de la course sans avoir pris part à au moins une séance d'essais.

- 33.3** Pendant tous les essais, un feu rouge et un feu vert seront placés à la sortie de la voie des stands. Les voitures ne pourront sortir de la voie des stands que lorsque le feu vert sera allumé. De plus, un drapeau bleu ou un feu bleu clignotant sera présenté à la sortie des stands afin de prévenir les pilotes quittant la voie des stands si des voitures sont à l'approche sur la piste.
- 33.4** Lors de chacun des deux premiers jours de l'Epreuve, il y aura une séance d'essais libres de 45 minutes et une séance d'essais qualificatifs de 30 minutes, celles-ci étant séparées d'au moins trois heures.
- 33.5** Pendant les essais, une voiture qui s'arrête doit être dégagée de la piste le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger, ou ne gêne pas les autres concurrents. Si le pilote est dans l'impossibilité de dégager la voiture d'une position dangereuse en la conduisant, il est du devoir des commissaires de piste de lui prêter assistance.
- 33.6** En cas d'infraction en matière de pilotage lors de toute séance d'essais, les Commissaires Sportifs pourront faire reculer le pilote d'autant de places sur la grille qu'ils le jugeront approprié. A moins qu'il ne soit absolument clair qu'un pilote a commis une infraction en matière de pilotage, tout incident fera normalement l'objet d'une enquête après la séance concernée. Toute pénalité infligée ne pourra faire l'objet d'un appel. Le cas échéant, il sera également tenu compte des dispositions de l'Article 17.
- 33.7** Le Directeur de Course peut interrompre les essais aussi souvent et pour aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire pour dégager la piste ou permettre l'enlèvement d'une voiture. Dans le cas d'essais libres exclusivement, ou d'une interruption durant les trois dernières minutes d'une séance de qualification, le Directeur de Course, avec l'accord des Commissaires Sportifs, peut décider de ne pas prolonger la période d'essais après une interruption de ce genre. Tout pilote prenant part à une séance d'essais, qui, de l'avis des Commissaires Sportifs, s'arrête inutilement sur le circuit ou gêne inutilement un autre pilote, encourra les pénalités énoncées à l'Article 33.7.
- 33.8** Au cas où une ou plusieurs séances d'essais seraient ainsi interrompues, aucune réclamation relative aux effets possibles de cette interruption sur la qualification des pilotes admis au départ ne pourra être acceptée.
- 33.9** Tous les tours effectués pendant la séance d'essais qualificatifs seront chronométrés pour déterminer la position du pilote au départ conformément aux dispositions de l'Article 36.

34) ARRET DES ESSAIS

- 34.1** S'il devient nécessaire d'arrêter les essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce que les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur de Course ordonnera qu'un drapeau rouge soit déployé et des feux d'annulation allumés sur la Ligne. Dans le même temps, les drapeaux rouges seront déployés à tous les postes de commissaires de piste. Lorsque le signal de cesser de courir sera donné, toutes les voitures réduiront immédiatement leur vitesse et regagneront lentement leurs stands respectifs ; toutes les voitures abandonnées sur la piste en seront enlevées et placées en lieu sûr. A la fin de chaque séance d'essais, aucun pilote ne pourra franchir la Ligne plus d'une fois.

35) CONFERENCES DE PRESSE

- 35.1** A l'issue des qualifications finales le vendredi, tous les pilotes devront se rendre disponibles pour participer à une conférence de presse dans le centre médias. Celle-ci aura lieu 15 minutes après la fin de la seconde séance d'essais qualificatifs.

Six pilotes seront choisis durant l'Epreuve et devront se rendre disponibles, si requis, pour les médias pendant une période d'une heure le samedi commençant à l'heure indiquée dans le Règlement Particulier de l'Epreuve.

Une séance photos, à laquelle tous les pilotes qualifiés devront participer, aura lieu à une heure et un emplacement à confirmer dans le Règlement Particulier de l'Epreuve.

36) LA GRILLE

36.1 À l'issue de chaque séance d'essais qualificatifs, le temps le plus rapide réalisé par chaque pilote sera officiellement publié.

36.2 La grille de la première course sera déterminée dans l'ordre du temps de qualification le plus rapide réalisé par chaque pilote et sera publiée quatre heures avant le départ du tour de formation. Tout pilote se trouvant dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit doit en informer les Commissaires Sportifs dès qu'il en aura l'occasion et, dans tous les cas, pas plus tard qu'une heure et quinze minutes avant le départ du tour de formation.

Si une ou plusieurs voitures en est (sont) retirée(s), l'(les) intervalle(s) de la grille sera (seront) comblé(s) en conséquence et la grille de départ définitive sera confirmée une heure avant le départ du tour de formation. Si deux ou plusieurs pilotes obtiennent le même temps, la priorité sera donnée à celui donné à celui qui l'a obtenu en premier.

Le classement de la première course déterminera les positions sur la grille pour la seconde course. Toute voiture ne parvenant pas à effectuer un tour sera placée à l'arrière de la grille dans l'ordre qu'elle occupait sur la grille lors de sa première course.

36.3 Le pilote ayant obtenu le meilleur temps prendra le départ de la course depuis la position sur la grille qui était celle de la "pole position" l'année précédente.

36.4 Tout pilote dont le meilleur tour de qualification dépasse 110 % du temps de la pole position ne sera pas autorisé à prendre part à la course. Dans des circonstances exceptionnelles toutefois, qui pourront comprendre la réalisation d'un temps au tour approprié lors d'une séance d'essais libres, les Commissaires Sportifs pourront autoriser la voiture à prendre le départ de la course.

Si plusieurs pilotes sont acceptés suivant ce principe, l'ordre de la grille sera déterminé par les Commissaires Sportifs. Dans les deux cas, une équipe ne pourra faire appel de la décision des Commissaires Sportifs.

36.5 La grille de départ du 60^{ème} Grand Prix de Macao sera publiée à 10h00 le jour de la course. Tout concurrent dont la (les) voiture(s) est (sont) dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit (ou qui a de bonnes raisons de croire que sa (ses) voiture(s) ne sera (seront) pas prête(s) à prendre le départ) doit en informer le Directeur de Course dès qu'il en aura l'occasion et, dans tous les cas, pas plus tard qu'une heure et quinze minutes avant le départ du tour de formation.

Si une ou plusieurs voitures en est (sont) retirée(s), l'(les) intervalle(s) de la grille sera (seront) comblé(s) en conséquence. La grille de départ définitive sera publiée une heure avant le départ du tour de formation.

Si un concurrent utilise un moteur de remplacement après la publication de la grille, il sera placé à l'arrière de la grille et la grille de départ ne sera pas revue (la position sur la grille restera vacante).

36.6 La grille aura une formation décalée 1 x 1 et les rangs de la grille seront séparés d'une distance de 7,2 mètres.

36.7 Toute voiture dans l'impossibilité de reprendre sa position sur la grille avant le panneau cinq minutes ne sera pas autorisée à le faire et devra partir des stands comme le prévoit l'Article Article 38.2.

37) REUNIONS

37.1 Une réunion présidée par le Directeur d'Epreuve aura lieu à 19h00 le dernier jour des vérifications techniques en un lieu à préciser ; tous les pilotes engagés pour l'Epreuve ainsi que leurs Directeurs Sportifs devront être présents.

37.2 Une autre réunion, pour les pilotes uniquement, aura lieu avant la Course 1 à une heure à préciser. Tous les pilotes admis à prendre part à la course doivent participer à cette réunion

revêtus de leur équipement de course, à la suite de laquelle ils devront participer à une séance photos. Les deux endroits seront indiqués aux concurrents.

38) PROCEDURE DE DEPART

- 38.1** Vingt minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 1 et quarante minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 2, la sortie des stands sera ouverte et les voitures seront autorisées à quitter la voie des stands pour couvrir un tour de reconnaissance. A la fin de ce tour, elles s'arrêteront sur la grille dans l'ordre de départ, moteur arrêté.

Au cas où leurs pilotes souhaiteraient effectuer plus d'un tour de reconnaissance, ils les conduiront pour ce faire dans la voie des stands à une vitesse très réduite entre chacun des tours.

Toute voiture qui n'effectue pas de tour de reconnaissance et ne rejoint pas la grille par ses propres moyens ne sera pas autorisée à prendre le départ de la course depuis la grille.

- 38.2** Douze minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 1 et trente-deux minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 2 retentira un signal sonore indiquant que la sortie de la voie des stands sera fermée deux minutes plus tard.

Dix minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 1 et trente minutes avant le départ du tour de formation pour la Course 2, la sortie de la voie des stands sera fermée et un second signal sonore retentira.

Toute voiture se trouvant encore dans la voie des stands pourra prendre le départ depuis la sortie de la voie des stands à condition d'y arriver par ses propres moyens. Si plusieurs voitures sont concernées, elles devront s'aligner dans l'ordre dans lequel elles se sont qualifiées. Toutefois, toute voiture rejoignant la sortie de la voie des stands après le signal cinq minutes devra prendre le départ derrière toute voiture se trouvant déjà à la sortie des stands.

Toutes ces voitures pourront rejoindre la course une fois que l'ensemble du plateau aura passé la sortie de la voie des stands pour la première fois après le départ.

- 38.3** Tout ravitaillement sur la grille de départ ne pourra être effectué qu'avant le signal cinq minutes et au moyen d'un récipient non pressurisé d'une capacité maximale de 12 litres. Un tel récipient ne pourra être rempli durant la procédure de départ et doit être muni d'un ou plusieurs coupleurs auto-obturants le connectant à la voiture.

- 38.4** L'approche du départ sera annoncée par la présentation des signaux dix minutes, cinq minutes, trois minutes, une minute et quinze secondes avant le départ du tour de formation. Chacun de ces signaux sera accompagné par un signal sonore.

Lorsque le signal dix minutes est montré, toutes les personnes sauf les pilotes, officiels et personnels techniques des équipes doivent quitter la grille.

- 38.5** Lorsque le signal trois minutes est montré, toutes les voitures sur la grille doivent être équipées de leurs roues qui, après ce signal, ne pourront être retirées que dans la voie des stands ou sur la grille lors d'une suspension de la course.

Une pénalité aux termes de l'Article 15.3(b) sera imposée à tout pilote dont la voiture n'avait pas toutes les roues complètement montées au signal trois minutes.

- 38.6** Lorsque le signal une minute sera montré, les moteurs devront être mis en marche et tous les personnels des équipes devront quitter la grille avant que le signal quinze secondes ne soit donné en emportant tout le matériel avec eux. Dans le cas où un pilote aurait besoin d'aide après le signal quinze secondes, il devra lever le bras et, dès que les voitures capables de quitter la grille l'auront fait, les commissaires de piste recevront l'ordre de pousser la voiture dans la voie des stands. Dans ce cas, des commissaires de piste munis de drapeaux jaunes se tiendront à côté de la voiture (ou des voitures) concerné(es) pour prévenir les pilotes arrivant derrière.

- 38.7** Lorsque les feux verts sont allumés, les voitures doivent entamer le tour de formation sous la conduite du pilote en pole position.

Lorsqu'ils quittent la grille, tous les pilotes doivent respecter la limite de vitesse de la voie des stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position.

Les commissaires de piste recevront l'ordre de pousser toute voiture restant sur la grille dans la voie des stands par le chemin le plus rapide immédiatement après que les voitures capables de quitter la grille l'auront fait. Les mécaniciens pourront à nouveau travailler sur la voiture. Dans le cas où elle y parviendrait, la voiture pourra repartir depuis la sortie de la voie des stands.

Tout pilote étant poussé depuis la grille ne peut pas essayer de faire démarrer la voiture et doit suivre les instructions des commissaires de piste.

38.8 Il est interdit d'effectuer des essais de départ pendant le tour de formation et les voitures doivent rester en formation aussi serrée que possible.

38.9 Pendant le tour de formation, les dépassements ne sont autorisés que si une voiture est retardée et que les voitures se trouvant derrière elle ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau. En ce cas, les pilotes ne peuvent dépasser que pour rétablir l'ordre de départ initial. Tout pilote retardé de la sorte et n'étant pas en mesure de rétablir l'ordre de départ initial avant de franchir la première ligne de la voiture de sécurité, doit entrer dans la voie des stands et prendre le départ depuis la fin de la voie des stands comme indiqué à l'Article 38.2.

38.10 Lorsque les voitures reviendront à la grille à la fin du tour de formation, elles s'arrêteront sur leurs positions respectives de grille, en gardant leur moteur en marche.

Il y aura un départ arrêté. Le signal de départ sera donné au moyen de feux de départ déclenchés par le starter permanent désigné par le Directeur de Course.

Lorsque toutes les voitures se seront immobilisées, le feu cinq secondes apparaîtra, suivi des feux quatre, trois, deux et une secondes. A tout moment après l'apparition du feu une seconde, la course commencera à l'extinction de tous les feux rouges.

38.11 Pendant le départ d'une course, le mur des stands doit être libre de toute personne à l'exception de deux personnes de chaque équipe et des officiels et des commissaires préposés à l'incendie dûment autorisés qui auront tous reçu un laissez-passer approprié qu'ils devront porter.

38.12 Si, après le retour de la voiture sur la grille de départ au terme du tour de formation, un problème apparaît, les procédures suivantes s'appliqueront :

a) Si un problème susceptible de compromettre le départ apparaît sur la voiture, le pilote doit lever immédiatement les mains au-dessus de sa tête et le commissaire responsable de sa ligne doit immédiatement agiter un drapeau jaune.

Si le Directeur d'Epreuve décide que le départ doit être retardé, les feux verts seront allumés deux secondes après l'allumage des feux d'annulation, un panneau indiquant "EXTRA FORMATION LAP" sera montré et toutes les voitures en mesure de le faire devront effectuer un autre tour de formation tandis que la voiture qui a été victime du problème est déplacée dans la voie des stands.

Lorsqu'ils quittent la grille pour effectuer le tour de formation supplémentaire, tous les pilotes doivent respecter la limite de vitesse de la voie des stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position.

L'équipe pourra alors tenter de remédier au problème et, dans le cas où elle y parviendrait, la voiture pourra repartir depuis la sortie de la voie des stands. Dans le cas où plus d'une voiture seraient impliquées, leur ordre de départ sera déterminé en fonction de l'ordre dans lequel elles auront atteint la sortie de la voie des stands.

Chaque fois que cela se produit, la course sera écourtée d'un tour.

b) Si un autre type de problème se pose et si le Directeur d'Epreuve décide de retarder le départ de la course, la procédure suivante s'appliquera :

- i) Si le départ de la course n'a pas été donné, tous les feux d'annulation seront allumés, un panneau "DELAYED START" sera présenté, tous les moteurs seront arrêtés et le nouveau tour de formation commencera cinq minutes plus tard, la distance de la course étant réduite d'un tour. Le signal suivant sera le signal trois minutes.
Le changement de pneumatiques sur la grille n'est pas autorisé pendant ce délai.
Chaque fois que cela se produit, la course sera écourtée d'un tour.
- ii) Si le départ de la course a déjà été donné, les commissaires situés le long de la grille agiteront leurs drapeaux jaunes afin d'informer les pilotes qu'une voiture est immobilisée sur la grille.
- iii) Si, après le départ de la course, une voiture reste immobile sur la grille de départ, il est du devoir des commissaires de la pousser dans la voie des stands par le chemin le plus rapide. Tout pilote étant poussé depuis la grille ne peut pas essayer de faire démarrer la voiture.
- iv) Une fois que la voiture est dans la voie des stands, ses mécaniciens pourront essayer de la démarrer, s'ils y parviennent, le pilote pourra rejoindre la course. Le pilote et les mécaniciens doivent à tout moment suivre les instructions des commissaires de piste pendant cette procédure.

38.13 Si l'Article 38.12 s'applique, la course comptera néanmoins pour la Coupe Intercontinentale de Formule 3, nonobstant le nombre de fois où cette procédure a été répétée, et le fait que la distance de la course en ait été réduite.

38.14 Aucun ravitaillement ne sera autorisé sur la grille si plus d'une procédure de départ s'avère nécessaire aux termes de l'Article 38.12.

38.15 Une des pénalités prévues à l'Article 15.3 a) ou b) sera infligée pour un faux départ.

38.16 La seule variation permise dans cette procédure de départ relève des cas suivants :

- a) S'il commence à pleuvoir après l'apparition du signal cinq minutes mais avant le départ de la course et que, de l'avis du Directeur d'Epreuve, les équipes devraient avoir la possibilité de changer de pneumatiques, les feux d'annulation seront allumés sur la Ligne, et la procédure de départ recommencera à partir du point dix minutes.
- b) Si le départ de la course est imminent et que de l'avis du Directeur d'Epreuve, la quantité d'eau sur la piste est telle que celle-ci ne puisse être utilisée en sécurité, même avec des pneus pluie, les feux d'annulation seront allumés sur la Ligne et des informations concernant le retard possible seront affichées sur les moniteurs de chronométrage. Une fois l'heure de départ connue, un avertissement sera donné au moins dix minutes à l'avance.
- c) Si le départ de la course est donné derrière la voiture de sécurité, l'Article 40.15 s'appliquera.

38.17 Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des juges de fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner l'exclusion de la voiture et du pilote concernés de l'Epreuve.

39) LA COURSE

39.1 Toute consigne d'équipe interférant avec le résultat d'une course est interdite.

39.2 Pendant la course, les pilotes ne pourront sortir de la voie des stands que lorsque le feu à la sortie de la voie des stands sera vert et sous leur propre responsabilité. Un commissaire de piste muni d'un drapeau bleu et/ou un feu bleu clignotant signalera également au pilote si des voitures sont à l'approche sur la piste.

40) VOITURE DE SECURITE

- 40.1** La voiture de sécurité approuvée par la FIA sera conduite par un pilote ayant de l'expérience sur circuit et aura à son bord un observateur approuvé par la FIA, capable de reconnaître toutes les voitures en course et qui sera en contact radio permanent avec la direction de course.
- 40.2** Trente minutes avant le départ du tour de formation, la voiture de sécurité prendra position à l'avant de la grille et restera là jusqu'à ce que le signal des cinq minutes soit donné. A ce moment-là (excepté en application de l'Article 40.15 ci-dessous), elle couvrira un tour complet du circuit et regagnera sa position.
- 40.3** La voiture de sécurité pourra être mise en service pour neutraliser la course sur ordre du Directeur de Course.
- Elle ne sera utilisée que si des concurrents ou des officiels courent un danger physique immédiat, dans des circonstances ne justifiant pas néanmoins la suspension de la course.
- 40.4** Quand l'ordre sera donné d'utiliser la voiture de sécurité, tous les postes de commissaires déploieront des drapeaux jaunes agités et des panneaux "SC" pendant la durée de l'intervention.
- 40.5** Aucune voiture ne pourra être conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes ou toute autre personne à tout moment pendant que la voiture de sécurité est déployée. Ceci s'appliquera que la voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des stands ou dans la voie des stands.
- 40.6** La voiture de sécurité, feux orange allumés, gagnera la piste où que se trouve la voiture en tête de la course.
- 40.7** Toutes les voitures en course doivent ralentir et se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à dix longueurs de voiture.
- 40.8** A l'exception des cas énumérés ci-après sous a) à h), aucun pilote ne pourra dépasser une autre voiture sur la piste, y compris la voiture de sécurité, tant qu'il n'aura pas franchi la Ligne pour la première fois lorsque la voiture de sécurité rentre aux stands. Toutefois, si la voiture de sécurité est toujours déployée au début du dernier tour ou est déployée lors du dernier tour, l'Article 40.14 s'appliquera.

Les exceptions sont les suivantes :

- a) si un pilote y est invité par la voiture de sécurité ;
- b) selon l'Article 40.15 ci-dessous ;
- c) tout pilote entrant dans les stands pourra dépasser une autre voiture restant sur la piste, voiture de sécurité y comprise, après avoir franchi la première ligne de la voiture de sécurité ;
- d) tout pilote quittant les stands pourra dépasser, ou être dépassé par, une autre voiture sur la piste avant qu'il ne franchisse la deuxième ligne de la voiture de sécurité ;
- e) lors de son retour aux stands, la voiture de sécurité pourra être dépassée par des voitures sur la piste une fois qu'elle aura franchi la première ligne de la voiture de sécurité ;
- f) pendant qu'il se trouve à l'entrée des stands, dans la voie des stands ou à la sortie des stands, un pilote peut dépasser une autre voiture qui se trouve également dans l'une de ces trois zones ;
- g) toute voiture s'arrêtant dans le garage qui lui a été attribué alors que la voiture de sécurité emprunte la voie des stands (voir Article 40.11 ci-dessous) pourra être dépassée ;
- h) si une voiture ralentit en raison d'un problème grave.

- 40.9** Quand le Directeur de Course le lui ordonnera, l'observateur à bord de la voiture de sécurité utilisera un feu vert pour faire signe de dépasser à toutes les voitures se trouvant entre cette voiture et la voiture de tête. Ces voitures continueront de rouler à vitesse réduite et sans se dépasser, jusqu'à ce qu'elles atteignent la file de voitures se trouvant derrière la voiture de sécurité.
- 40.10** La voiture de sécurité sera utilisée au moins jusqu'à ce que la voiture de tête soit derrière la voiture de sécurité et que les autres voitures soient alignées derrière la voiture de tête.
- Une fois derrière la voiture de sécurité, la voiture de tête doit rester à une distance inférieure à dix longueurs de voiture de la voiture de sécurité (excepté en application de l'Article 40.11 ci-dessous) et les voitures doivent rester en formation aussi serrée que possible.
- 40.11** Dans certaines conditions, le Directeur de Course pourra demander à la voiture de sécurité d'emprunter la voie des stands. Dans ce cas et à condition que les feux orange de la voiture de sécurité restent allumés, toutes les voitures devront la suivre dans la voie des stands sans se dépasser. Toute voiture entrant dans la voie des stands dans ces conditions pourra s'arrêter dans le garage attribué à son équipe.
- 40.12** Lorsque le Directeur de Course décidera que la voiture de sécurité peut être rappelée en toute sécurité, les feux orange de la voiture seront éteints. Ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour.
- A ce moment-là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de dix longueurs de voiture derrière elle.
- Afin d'éviter le risque d'accidents avant que la voiture de sécurité ne rentre aux stands, à partir du point où les feux sur la voiture sont éteints, les pilotes doivent continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres pilotes ou de gêner le nouveau départ.
- Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC seront retirés et, sauf lors du dernier tour de la course, remplacés par des drapeaux verts agités, les feux verts étant allumés sur la Ligne. Ils seront déployés jusqu'à ce que la dernière voiture ait franchi la Ligne.
- 40.13** Chaque tour accompli pendant que la voiture de sécurité est utilisée sera compté comme un tour de course.
- 40.14** Si la voiture de sécurité est encore en piste au début du dernier tour, ou est déployée lors du dernier tour, elle regagnera la voie des stands à la fin du tour et les voitures se verront présenter le drapeau à damier selon la procédure normale sans être autorisées à doubler.
- 40.15** Dans certaines circonstances, le départ de la course peut être donné derrière la voiture de sécurité ou la course peut reprendre conformément à l'Article 42.5(a). Dans l'un ou l'autre cas, ses feux orange seront allumés au signal dix minutes. C'est le signal pour les pilotes que le départ de la course sera donné (ou que la course sera reprise) derrière la voiture de sécurité. Au même moment, un message confirmant ceci sera affiché sur les moniteurs de chronométrage.
- Lorsque les feux verts s'allumeront, la voiture de sécurité quittera la grille et tous les pilotes devront suivre l'ordre de la grille à une distance inférieure à dix longueurs de voiture, et devront respecter la limite de vitesse dans la voie des stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position. Pendant le départ d'une course, il n'y aura aucun tour de formation et la course commencera lorsque les feux verts sont allumés.
- Le dépassement est autorisé uniquement si :
- une voiture est retardée lorsqu'elle quitte la grille et que les voitures derrière ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder outre mesure le reste du plateau ou si
 - plusieurs voitures prennent le départ depuis la voie des stands et que l'une d'entre elles est indûment retardée.

Dans l'un ou l'autre cas, les pilotes ne peuvent dépasser que pour rétablir l'ordre de départ initial ou l'ordre dans lequel se trouvaient les voitures à la sortie des stands lorsque le départ de la course a été donné.

Tout pilote retardé pour l'une ou l'autre raison et n'étant pas en mesure de rétablir l'ordre de départ initial avant de franchir la première ligne de la voiture de sécurité, doit entrer dans la voie des stands et peut uniquement se joindre à la course une fois que l'ensemble du plateau aura passé la sortie de la voie des stands.

41) SUSPENSION DE LA COURSE

41.1 S'il s'avère nécessaire de suspendre la course à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur de Course ordonnera que des drapeaux rouges soient déployés à tous les postes de commissaire de piste et que les feux d'annulation soient allumés sur la Ligne.

41.2 Lorsque le signal est donné, les dépassements sont interdits, la sortie des stands est fermée et toutes les voitures doivent avancer lentement jusqu'à la grille de départ. La première voiture à arriver sur la grille devrait occuper la pole position et les autres devraient combler les places restantes sur la grille dans l'ordre de leur arrivée.

Si la course est suspendue lors d'une intervention de la voiture de sécurité et qu'il est demandé à la voiture de sécurité d'emprunter la voie des stands, les voitures devraient s'arrêter en file derrière la voiture de sécurité dans la voie rapide des stands.

41.3 Les voitures n'étant pas en mesure de revenir sur la grille du fait que la piste est bloquée seront ramenées lorsque la piste sera dégagée et seront disposées dans l'ordre qu'elles occupaient avant la suspension de la course.

De plus, toute voiture se trouvant dans la voie des stands ou à l'entrée des stands au moment où la course a été suspendue sera poussée sur la grille et disposée dans l'ordre qu'elle occupait avant la suspension de la course. Si la course a été suspendue dans la voie des stands (voir Article 41.2), la voiture en question sera à nouveau disposée dans l'ordre qu'elle occupait avant la suspension de la course.

Dans tous les cas, l'ordre sera établi au dernier point où il était possible de déterminer la position de toutes les voitures. Toutes ces voitures seront ensuite autorisées à reprendre la course.

La voiture de sécurité sera conduite devant la grille.

41.4 Pendant la suspension de la course :

- a) ni la course ni le système de chronométrage ne seront arrêtés ;
- b) il sera possible d'intervenir sur les voitures une fois qu'elles seront arrêtées sur la grille ou qu'elles seront entrées dans les stands mais toute intervention de ce genre ne devra pas empêcher la reprise de la course ;
- c) le ravitaillement sera interdit ;
- d) seuls les membres des équipes et les officiels seront autorisés sur la grille.

41.5 Les voitures ne pourront pas entrer dans la voie des stands pendant la suspension de la course. Une pénalité aux termes de l'Article 15.3(a) sera infligée à tout pilote qui entre dans la voie des stands ou dont la voiture est poussée depuis la grille vers la voie des stands après la suspension de la course. Toute voiture qui se trouvait à l'entrée des stands ou dans la voie des stands au moment où la course a été suspendue n'encourra pas de pénalité. Toutefois, si la course a été suspendue dans la voie des stands (voir Article 41.2), une pénalité sera uniquement imposée à tout pilote dont la voiture est déplacée de la voie rapide vers tout autre endroit de la voie des stands.

Toutes les voitures dans la voie des stands seront autorisées à quitter les stands une fois que la course aura repris et sous réserve de ce qui précède, toutes les voitures entendant reprendre la course depuis la sortie des stands pourront le faire dans l'ordre dans lequel elles y sont arrivées par leurs propres moyens, à moins qu'une autre voiture ne soit excessivement retardée.

Les pilotes doivent se conformer en permanence aux directives des commissaires de piste.

42) REPRISE DE LA COURSE

- 42.1** Le retard sera réduit autant que possible et dès que l'heure de la reprise sera connue, les équipes seront informées via les moniteurs de chronométrage ; dans tous les cas, un avertissement sera donné au moins dix minutes à l'avance.
- 42.2** Des signaux seront donnés dix minutes, cinq minutes, trois minutes, une minute et quinze secondes avant la reprise de la course et chacun de ces signaux sera accompagné d'un signal sonore.
- 42.3** Lorsque le signal trois minutes est donné, toutes les voitures sur la grille doivent être équipées de leurs roues qui, après ce signal, ne pourront être retirées que dans la voie des stands ou sur la grille lors d'une autre suspension de la course. Si la course a été suspendue dans la voie des stands (voir Article 41.2), toutes les voitures dans la voie rapide doivent avoir leurs roues montées au signal trois minutes.

Une pénalité aux termes de l'Article 15.3(b) sera imposée à tout pilote dont la voiture n'avait pas toutes les roues complètement montées au signal trois minutes.

Trois minutes avant l'heure de reprise de la course, toutes les voitures entre la voiture de sécurité et le pilote de tête, en plus de toutes les voitures ayant été dépassées par le pilote de tête au moment où la course a été suspendue, recevront l'instruction d'accomplir un autre tour, sans dépasser, et de rejoindre la file de voitures derrière la voiture de sécurité. Lorsqu'ils quittent la grille, tous les pilotes doivent respecter la limite de vitesse de la voie des stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position.

- 42.4** Lorsque le signal une minute est donné, les moteurs doivent être mis en marche et tout le personnel des équipes doit quitter la grille avec tout le matériel avant que le signal quinze secondes ne soit donné. Dans le cas où un pilote aurait besoin d'aide après le signal quinze secondes, il devra lever le bras et, dès que le reste des voitures capables de quitter la grille l'aura fait, les commissaires de piste recevront l'ordre de pousser la voiture dans la voie des stands. Dans ce cas, des commissaires de piste munis de drapeaux jaunes se tiendront à côté de la voiture (ou des voitures) concerné(es) pour prévenir les pilotes arrivant derrière.
- 42.5** La course reprendra derrière la voiture de sécurité lorsque les feux verts seront allumés. La voiture de sécurité entrera dans les stands après un tour à moins que :
- la course ne soit reprise par temps de pluie et que le Directeur d'Epreuve n'estime que plus d'un tour est nécessaire, auquel cas il convient de se reporter à l'Article 40.15 ;
 - toutes les voitures ne soient pas encore alignées derrière la voiture de sécurité ;
 - le personnel des équipes ne dégage toujours la grille ;
 - qu'un autre accident ne survienne nécessitant une autre intervention.

Lorsque les feux verts s'allumeront, la voiture de sécurité quittera la grille et tous les pilotes devront suivre, à une distance inférieure à dix longueurs de voiture, et devront respecter la limite de vitesse dans la voie des stands jusqu'à ce qu'ils dépassent la pole position. Juste après que la dernière voiture de la file derrière la voiture de sécurité aura franchi la sortie de la voie des stands (y compris toutes les voitures ayant reçu l'instruction conformément à l'Article 42.3 ci-dessus), le feu de sortie des stands passera au vert et toute voiture dans la voie des stands pourra entrer sur la piste et rejoindre la file des voitures derrière la voiture de sécurité.

- 42.6** Les dépassements ne sont autorisés que si :

- a) une voiture est retardée en quittant la grille et que les voitures se trouvant derrière elle ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau, ou
- b) plusieurs voitures prennent le départ depuis la voie des stands et que l'une d'entre elles est indûment retardée.

Dans l'un ou l'autre cas, les pilotes ne peuvent dépasser que pour rétablir l'ordre avant la suspension de la course ou l'ordre dans lequel se trouvaient les voitures à la sortie des stands lors de la reprise de la course.

Tout pilote retardé pour l'une ou l'autre raison et n'étant pas en mesure de rétablir l'ordre de départ initial avant de franchir la première ligne de la voiture de sécurité, doit entrer dans la voie des stands et peut uniquement rejoindre la course une fois que l'ensemble du plateau aura passé la sortie de la voie des stands.

42.7 Une des pénalités prévues à l'Article 15.3 a) ou b) sera imposée à tout pilote qui, de l'avis des Commissaires Sportifs, a doublé sans nécessité une autre voiture pendant ce tour. Durant ce tour, les Articles 40.10, 40.11, 40.12 et 40.15 s'appliqueront.

42.8 Si la course ne peut être reprise, les résultats seront ceux obtenus à la fin de l'avant-dernier tour avant le tour au cours duquel le signal de suspension de la course a été donné.

43) ARRIVEE

43.1 Le signal de fin de course sera donné sur la Ligne dès que la voiture de tête aura parcouru toute la distance de la course conformément à l'Article 5.3.

43.2 Si le signal de fin de course est donné, pour quelque raison que ce soit, avant que la voiture de tête ait effectué le nombre de tours prévus, la course sera considérée terminée quand la voiture de tête aura franchi la Ligne pour la dernière fois avant que le signal ait été donné. Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

43.3 Après avoir reçu le signal de fin de course, toutes les voitures doivent se rendre sur le circuit directement au Parc Fermé à l'issue de la course, sans retard inutile, sans dépasser (sauf nécessité absolue), sans recevoir aucun objet quel qu'il soit, et sans aucune assistance (sauf celle des commissaires de piste, si nécessaire).

Toute voiture classée ne pouvant atteindre le Parc Fermé à l'issue de la course par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires de piste, qui emmèneront la voiture au Parc Fermé.

44) PARC FERMÉ

44.1 Seuls les officiels chargés des contrôles peuvent pénétrer dans le Parc Fermé. Aucune intervention de quelque nature que ce soit ne peut y être effectuée sans l'autorisation des officiels.

44.2 Lorsque le Parc Fermé sera en cours d'utilisation, la réglementation du Parc Fermé s'appliquera à la zone comprise entre la Ligne et l'entrée du Parc Fermé.

44.3 Le Parc Fermé devra être suffisamment grand et protégé pour qu'aucune personne non autorisée ne puisse y avoir accès. Le Parc Fermé est situé derrière le garage 1.

45) CLASSEMENT

45.1 Le vainqueur général sera le pilote de la voiture qui aura achevé la Course 2 dans le temps le plus bref.

45.2 S'il devait ne pas être possible de disputer la Course 2 pour quelque raison que ce soit, le vainqueur général sera le pilote de la voiture qui aura achevé la Course 1 dans le temps le plus bref.

45.3 Les voitures ayant parcouru moins de 90 % du nombre de tours couverts par le vainqueur (arrondi au nombre inférieur de tours le plus proche) ne seront pas classées.

45.4 Le classement officiel sera publié après la course. Ce sera le seul classement valable, sous réserve des modifications qui pourraient y être introduites en vertu du Code ou du présent Règlement Sportif.

46) CEREMONIE DE PODIUM

46.1 Les pilotes finissant en première, deuxième et troisième positions des deux courses doivent participer à la cérémonie de remise des prix sur le podium et se conformer à la procédure de podium tel qu'indiqué par les organisateurs, et aussitôt après, se rendre disponibles pendant 90 minutes pour les interviews télévisées et la conférence de presse au centre médias situé au premier étage du bâtiment des stands.

47) PRIX

47.1 Les Trophées seront décernés aux trois premiers de la course de qualification et aux dix premiers du 60^{ème} Grand Prix de Macao (indépendamment de la classe si des classes sont introduites).

La Coupe Intercontinentale de Formule 3 de la FIA 2013 sera décernée au vainqueur du 60^{ème} Grand Prix de Macao et le Trophée Constructeurs au fabricant du fournisseur du moteur de la voiture gagnante.

La somme de 500 US\$ (cinq cent dollars américains) sera versée à chaque partant et un barème de prix est fixé comme suit :

Course de Qualification :

1^{er} 1500 Dollars US
2^{ème} 1000 Dollars US
3^{ème} 750 Dollars US

60^{ème} Grand Prix de Macao :

(Au cas où il ne serait pas possible de disputer le Grand Prix, les récompenses suivantes seront attribuées pour remplacer les récompenses obtenues lors de la Course de Qualification)

1^{er} 12 000 Dollars US
2^{ème} 10 000 Dollars US
3^{ème} 8000 Dollars US
4^{ème} 6000 Dollars US
5^{ème} 4000 Dollars US
6^{ème} 3000 Dollars US
7^{ème} 2000 Dollars US
8^{ème} 1500 Dollars US
9^{ème} 1250 Dollars US
10^{ème} 1000 Dollars US

Pole position Course Une : 1000 Dollars US

Tour le plus rapide de chaque course : 500 Dollars US

Prix Mouchards de vitesse (Speed Trap) pour chaque course : 500 Dollars US

48) REMISE DES PRIX

48.1 S'il le lui est demandé, le vainqueur de la Coupe Intercontinentale de Formule 3 de la FIA doit participer à la cérémonie annuelle de remise des prix de la FIA.

49) PUBLICITE ET DROITS

49.1 Toute publicité à l'intérieur/extérieur des voitures ainsi que sur les pilotes et les équipes doit être conforme aux dispositions légales en vigueur dans le pays où se tient la course ainsi qu'à toute restriction nationale visant à permettre au diffuseur-hôte de transmettre l'épreuve. Si les organisateurs l'exigent, l'autocollant officiel devra être apposé sur le tableau de bord de toutes les voitures, de façon visible pour une caméra orientée vers l'avant.

Le choix de l'emplacement de l'autocollant relève exclusivement des organisateurs. Toute autre forme de publicité à l'intérieur de la voiture, y compris sur le casque et la combinaison du pilote, sera autorisée à l'appréciation des organisateurs uniquement. En cas de litige, la décision finale reviendra aux organisateurs.

Tous les concurrents autorisent les organisateurs à monter une caméra embarquée sur toute voiture à condition de procéder conformément aux exigences du Délégué Technique. Sur toutes les voitures, un espace doit être réservé pour permettre d'apposer les autocollants des organisateurs représentant les fournisseurs de pneus et de carburant ainsi que les sponsors des organisateurs. Toute identification d'un manufacturier de pneus concurrent devra être retirée.

Conformément à l'Article 21.1, le logo officiel de l'Epreuve ne doit pas être utilisé par une équipe ou un pilote sans l'autorisation préalable des organisateurs.

- 49.2** Tous les droits audio/visuels doivent être conformes à la réglementation de la FIA et les marques et droits d'auteur relatifs à l'Epreuve sont la propriété des organisateurs.

Aucune caméra embarquée autre que celles spécifiées par les organisateurs ne pourra être montée.

- 49.3** Toutes les voitures doivent porter un numéro de départ tel que fourni par les organisateurs et sans modification sauf accord des organisateurs. Aucun autre matériel ni aucune autre publicité ne peuvent être ajoutés aux panneaux indiquant les numéros de départ. Les côtés extérieurs des dérives latérales de l'aileron avant et de l'aileron arrière doivent être complètement dégagés pour les organisateurs.

- 49.4** L'identification du fournisseur de pneus officiel doit être affichée des deux côtés de la voiture, et à l'avant, tel que prévu et requis par les organisateurs. Toute identification d'un manufacturier de pneus faisant concurrence au manufacturier de pneus officiel devra être retirée.

50) PRINCIPAUX OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du Collège	-	Tony Scott-Andrews
Commissaire Sportif International	-	Steven Kennedy
Commissaire Sportif de l'ASN	-	Lam Ka Chun
Directeur d'Epreuve	-	Bob Kettleboro
Délégué Technique	-	Bob Bassett
Directeur de Course	-	Mario Ferreira Sin
Secrétaire du Meeting	-	Adriano das Neves
Commissaire technique national en chef	-	Daniel Tam
Responsable médical national	-	Chan Wai Sin

51) ASN

Automobile General Association Macao-China
Avenida da Amizade
Macao

52) ORGANISATEUR

Commissao Do Grande Premio de Macau
Avenida da Amizade
Macao